



MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES  
MAISON DES FRANÇAIS DE L'ETRANGER

# PREMIERS PAS A L'ETRANGER

2004

## **Avertissement**

La Maison des Français de l'étranger ne peut en aucun cas être tenue responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication qui vise à informer et non à délivrer des conseils personnalisés.

## **Vos suggestions**

Vous pouvez nous envoyer vos remarques et suggestions par courrier électronique :  
[mfe@mfe.org](mailto:mfe@mfe.org)

1<sup>ère</sup> édition : 2004

© MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

ISBN : 2-11-094220-7

Toute reproduction, même partielle, est interdite  
sans accord préalable du ministère des Affaires étrangères

# Sommaire

<b>Introduction</b>	<b>9</b>
<b>Le stage à l'étranger, un concept tout en nuance</b>	<b>11</b>
La dure condition de stagiaire	11
La définition du stage	12
La convention de stage	14
Le coût d'un stage	18
La déontologie du stagiaire	19
<b>L'emploi à l'étranger : une denrée rare</b>	<b>23</b>
Des emplois souvent réservés aux plus expérimentés	23
Le portrait du jeune expatrié	25
Le statut de l'expatrié	28
Le contrat de travail	30
<b>Trouver un stage ou un emploi à l'étranger</b>	<b>33</b>
La valeur des diplômes à l'étranger	33
L'importance de la langue	35

Sommaire	
La recherche du stage	35
L'accompagnement des stagiaires dans l'Union européenne	41
La recherche d'emploi	44
Le séjour au pair, l'aide familiale	44
Le volontariat international (VI)	45
Le volontariat de solidarité internationale	46
Le bénévolat	48
La candidature	48
<b>Le départ et sa préparation</b>	<b>69</b>
Le financement	69
Le visa, le titre de séjour	77
La sécurité et la santé	79
la protection sociale	80
La fiscalité	100
Les associations locales	102
Penser au retour	103
<b>La vie pratique sur place</b>	<b>107</b>
Mon argent	107
Ma voiture	110
Mon logement	113

<b>Annexes</b>	<b>117</b>
Les témoignages	117
Les pays de l'Union européenne et de l'Espace économique européen	149
<b>Index</b>	<b>151</b>



# Introduction

Le but de cet ouvrage est d'apporter un éclairage sur les différentes facettes de l'expatriation des jeunes actifs. Il s'adresse aux moins de 30 ans. Il vient en complément des autres publications de la Maison des Français de l'Étranger (MFE) : *Le livret du Français à l'étranger*, *Le retour en France* et les dossiers pays. Ces documents sont disponibles sur le site Internet : [www.mfe.org](http://www.mfe.org)

Les situations personnelles sont diverses tout comme les législations locales. Pourtant un fond commun de questions se pose à tous. Forte de son expérience, la Maison des Français de l'étranger a souhaité répondre aux questions les plus courantes que se pose le jeune candidat à l'expatriation : Quelles sont les attentes des employeurs ? Quelles sont les démarches ? Quels sont les organismes susceptibles de vous aider ? A quoi faut-il penser avant de partir ? Comment financer son expatriation ? Faut-il souscrire une assurance ? Où s'assurer ? Où payer ses impôts ? Enfin, comment préparer son retour en France ?

Ainsi, dans ce guide, vous trouverez des informations sur les méthodes de recherche de stage, le contenu d'une convention de stage, les formalités pour l'obtention d'un visa, les modes de financement proposés par les banques, la protection sociale (indispensable y compris pour un court séjour), la fiscalité, le logement, les douanes, l'importation d'un véhicule, etc. Pour faciliter vos recherches, nous vous donnons nombre d'adresses postales ou Internet.

Toutes ces questions et d'autres encore doivent trouver une réponse avant le départ. Faute de quoi, votre arrivée ou tout simplement votre séjour s'en trouveront pénalisés.



De nombreux témoignages ont été insérés au fil des pages, pour illustrer les propos et vous faire bénéficier de l'expérience des personnes qui ont eu le même projet que vous et l'ont mené à bien.

L'objectif est d'abord de vous aider à ouvrir des pistes de réflexion plus que d'apporter des réponses toutes faites.

# Le stage à l'étranger, un concept tout en nuance

## LA DURE CONDITION DE STAGIAIRE

Le stage est certainement le meilleur moyen pour les jeunes, diplômés ou non, d'entrer dans la vie active pour acquérir une expérience professionnelle.

Comment mener à bien sa recherche de stage à l'étranger ? Comment réussir son intégration dans le monde du travail ?

Avant toute démarche, voici trois idées à méditer :

- Savoir que le demandeur c'est vous !
- Prendre en compte le fait qu'il est plus difficile de trouver un stage à l'étranger qu'en France. Les démarches administratives lourdes et longues, les différentes politiques d'immigration et de recrutement dans des pays tels que les Etats-Unis, la Chine, le Canada ou la Grande-Bretagne ne sont pas à négliger et mettront parfois à l'épreuve la volonté des plus résolus.
- Voyager dans un pays étranger implique une réelle ouverture d'esprit et surtout une grande capacité d'adaptation.

### **Témoignage de Mme Vasselon chargée du recrutement pour ACCOR Asie**

*« Tout d'abord, je ferais une distinction utile entre les stagiaires locaux recrutés par les hôtels sur place et les stagiaires internationaux, gérés et recrutés au siège Accor Asie. Ces derniers sont des Européens faisant un stage en Asie ou des Asiatiques étudiant en Europe et voulant faire leur stage dans un pays autre que leur pays d'origine. (...).*

*Les stagiaires locaux sont beaucoup plus nombreux et recrutés de manière décentralisée localement. Nous accueillons une quarantaine de stagiaires (internationaux) par an en*

*Asie. (...) Nous recherchons des profils hôteliers, opérationnels, ayant déjà fait des stages sur le terrain en hôtellerie ou en restauration, dans la mesure où en Asie il faut qu'ils soient immédiatement opérationnels. (...)*

*« Ils sont aussi confrontés à des cultures différentes et doivent présenter de grandes capacités d'adaptation, une grande flexibilité et ouverture d'esprit, un intérêt pour l'Asie. Les qualités relationnelles sont aussi primordiales ainsi que la connaissance des opérations hôtelières. »*

Ce témoignage montre que les stagiaires sont recrutés pour **leur savoir-faire** dans un domaine précis (en l'occurrence les métiers de l'hôtellerie) mais absolument pas pour des raisons de nationalité !

Le second enseignement est qu'il faut être **opérationnel** tout de suite. Donc avoir déjà une expérience professionnelle, donc avoir déjà effectué des stages. Voilà de façon résumée tout l'enjeu. L'expatriation n'offre pas de meilleures conditions qu'une embauche en France. Les expériences professionnelles s'acquièrent par des stages et permettent d'étoffer le curriculum vitae.

L'**ouverture d'esprit**, la capacité d'**adaptation** sont des qualités particulièrement recherchées par les recruteurs car elles permettront au stagiaire de mieux vivre l'expatriation et de s'intégrer rapidement dans de nouvelles fonctions.

Vous retrouverez le texte intégral de ce témoignage en annexe.

## **LA DEFINITION DU STAGE**

La définition est très fluctuante suivant les pays. Certains ne connaissent pas le stage en tant que complément d'une formation universitaire ou scolaire.

### **Aux Etats-Unis et au Canada**

Dans ces deux pays, ce terme n'existe pas. Le cursus professionnel des moins de 30 ans est caractérisé par des périodes de travail de courtes durées et une grande mobilité, au lieu

de nos formations en alternance. Les premières expériences professionnelles ne bénéficient pas d'un statut spécifique mais entrent dans le cadre juridique du code du travail. Les moyens et les méthodes pour la recherche de stage sont alors identiques à ceux utilisés pour la recherche d'un emploi.

### En Grande-Bretagne

En Grande-Bretagne, les termes *internship-work placement* ou *work-experience* correspondent, à peu de chose près, à la notion de stage telle qu'elle est comprise en France. L'étudiant vient compléter son cursus scolaire par une expérience en entreprise. La durée légale est comprise entre un et six mois. Toutefois, la pratique du stage est moins répandue qu'en France. La convention de stage peut être passée entre l'école et l'entreprise, mais celle-ci est facultative. En revanche, il convient impérativement de contracter une assurance.

#### Le témoignage d'Elisabeth (Londres)

Elle a commencé son année de licence BA (HONS Enterprise) en alternance, équivalent à une licence professionnelle en marketing, au *College of Business and Management* de Londres. « *Cette licence est toute nouvelle, elle date d'avril 2003 ; c'est un partenariat entre la Chambre de Commerce française et la Chambre de Commerce britannique* ».

Le principe de la **formation en alternance** n'est pas le même de l'autre côté de la Manche. En effet, l'alternance désigne le fait de poursuivre des études tout en ayant un emploi, mais l'emploi n'a pas nécessairement de relation avec le cursus suivi par l'étudiant. Autrement dit, il s'agit d'un « job » qui permet d'assumer pécuniairement son année scolaire. De ce fait, le temps scolaire est concentré sur une partie de la semaine (les 2 premiers jours par exemple) , libérant le reste de la semaine pour l'exercice d'une activité rémunérée.

La seconde différence concerne la **rémunération** puisque l'étudiant n'est pas en contrat d'apprentissage comme en France. Le salaire est donc négociable avec l'employeur.

## En Allemagne

En Allemagne, on utilise le terme de *Praktikum*.

Un dispositif d'aide aux petits emplois de proximité (minijobs) a été mis en place depuis le 1<sup>er</sup> avril 2003. Il concerne les emplois dont la rémunération mensuelle ne dépasse pas 800 € et autorise un allègement des charges sociales et fiscales, variable selon le niveau de rémunération :

- Jusqu'à 400 € mensuels, l'employeur acquitte seul les charges sociales et l'impôt sur le revenu, à hauteur de 25% de la rémunération ;
- Entre 401 et 800€ les charges sociales sont payées par l'employeur à hauteur de 21% et par l'employé selon un taux progressif compris entre 4 et 21%.

## En Irlande

Le stage existe en Irlande mais avec des caractéristiques particulières.

Les contrats de travail ne précisent pas forcément la durée d'emploi. La distinction entre CDD et CDI est plus ténue qu'en France.

### **Le témoignage de Mme Natacha Nouals (Interconnection)**

*« La notion de stage existe en Irlande mais elle est encore peu répandue. Les entreprises irlandaises ont l'habitude d'accueillir des jeunes pour une à deux semaines en stage : ces stages sont alors plutôt des stages d'observation. Ils n'ont pas vraiment l'habitude d'accueillir des étudiants pour une plus longue période dans le cadre d'une alternance ou de fin d'études. La notion de stagiaire avec des compétences professionnelles et qui peut apporter une valeur ajoutée à l'entreprise est assez nouvelle pour eux. »*

## LA CONVENTION DE STAGE

### Le contrat

Dans le cadre d'une formation en alternance, le stage est obligatoire. En revanche, pour les étudiants, à l'université par exemple, le stage n'est pas une obligation. Mais il est bon

d'étoffer son CV d'une ou plusieurs expériences en entreprise. L'étudiant bénéficie d'une structure et d'un statut qui facilite considérablement les démarches, notamment pour la protection sociale.

Pour l'entreprise, c'est un moyen facile et à faible coût de renforcer ses équipes et pour celle qui embauche de se faire un carnet d'adresses de jeunes diplômés qu'on a jugé « sur le tas » au fil des semaines.

La convention de stage, tout le monde en parle, mais que recouvre-t-elle exactement ?

Il en existe deux types :

- une convention est passée entre un établissement scolaire et une entreprise ou une administration pour un stage obligatoire ou facultatif dans le cursus;
- une convention est passée entre un individu et une entreprise ou une administration.

La première est certainement celle qui a le plus de chance d'aboutir. Pour être pris en stage, il vaut mieux être étudiant et bénéficier d'une structure appropriée.

Remarque : il est possible de passer des conventions tripartites ou quadripartites, liant le stagiaire à plusieurs organismes partenaires : Chambre de commerce et d'industrie, organisme européen tel que les programmes Léonardo, entreprise d'accueil, etc.

#### **Témoignage de Mme Vasselon (ACCOR)**

*« Nous proposons effectivement des stages professionnels aux étudiants en école hôtelière principalement, dans la mesure où leur cursus implique des stages obligatoires sur le terrain. »*

Dans le cadre d'un stage facultatif, il n'est pas exigé de signer une convention entre l'étudiant, l'université et l'entreprise. Toutefois, elle est vivement conseillée car elle facilite les démarches administratives et la prise en charge de la protection sociale.

### **Témoignage de Mme Vasselon (ACCOR)**

*« Nous imposons des conventions de stages dans la mesure où les stagiaires doivent être couverts en cas d'accident, ceci n'étant pas pris en charge par nos hôtels. Nous évitons le recrutement des stagiaires qui n'ont plus le statut d'étudiant ».*

La convention est le document de base, le **contrat**, qui stipule les droits et les devoirs de chacun. Même s'il n'y a pas de rémunération, elle permet au stagiaire d'avoir un statut, ce qui est utile pour souscrire une assurance ou obtenir une attestation de rapatriement.

### **Demande de convention de stage d'étude**

Dans les universités, IUT, écoles préparant au BTS ou Grandes écoles, vous prendrez contact avec le bureau des stages. Il vous remettra un formulaire intitulé « Demande de participation à un stage d'études ».

Une fois rempli, vous le ferez viser par l'université ou l'école. Un double est souvent conservé par l'université. Puis vous l'enverrez à l'entreprise. En cas d'accord, l'entreprise (ou l'administration) contactera l'étudiant et l'établissement scolaire.

Vous pourrez commencer les démarches pour souscrire un contrat d'**assurance** et obtenir une **attestation de rapatriement**.

Vous contacterez aussi l'ambassade du pays d'expatriation pour obtenir un **visa**.

### **Un exemple : la convention de stage du ministère des Affaires étrangères**

Le ministère des Affaires étrangères (MAE) a passé une convention avec 40 grandes écoles, 9 IEP, 16 IUT, 12 lycées (BTS) et 65 universités.

Le dossier rempli est visé par l'école qui donne un avis favorable. Puis le dossier est envoyé au MAE. Quatre vœux sont à faire en terme de destinations et de fonctions. Le dossier est alors envoyé à l'ambassade ou au consulat pour avis. Si la réponse est négative, le MAE envoie le dossier à l'adresse du deuxième vœu et ainsi de suite.

Une ambassade a finalement répondu positivement. Le MAE contacte alors l'étudiant et son établissement. Il convient maintenant de :

- démarcher les compagnies d'assurance et de rapatriement.
- de se mettre en relation avec l'ambassade du pays dans lequel vous allez vous rendre pour obtenir un visa.

A noter : la convention de stage n'est pas signée par le stagiaire mais par l'établissement d'enseignement et le MAE.

### **La convention de stage individuelle**

Pour une demande individuelle de stage, il faut avoir un profil très spécifique et ne pas être rattaché à l'un des établissements conventionnés avec l'entreprise. Il est possible de passer un accord amiable avec l'entreprise. L'étudiant devra alors contracter une **assurance volontaire** le couvrant en cas d'accident du travail. En France, ce type de contrat est réglementé par le code de la sécurité sociale (art. L. 743-1 et R. 743-1 à R. 743-5).

Attention, seuls les établissements d'enseignement et de formation agréés peuvent délivrer une convention de stage. Il existerait des organismes privés octroyant des conventions mais cette pratique est totalement illégale.

### **La durée du stage**

La durée du stage est variable. Elle est souvent déterminée par le calendrier universitaire, et ne doit pas dépasser légalement 12 mois. Les renouvellements sont possibles.

Sachez que si vous êtes étudiant et qu'aucun stage n'est prévu dans votre cursus, l'établissement d'enseignement supérieur n'est pas tenu de vous délivrer une C. S'il accepte, l'étudiant peut demander une convention jusqu'au 31 décembre de la dernière année d'inscription.



## LE COUT D'UN STAGE

Les stages sont rarement rémunérés et quand ils le sont, ils ne procurent pas un revenu suffisant pour subvenir à ses besoins. Il est important de bien s'organiser avant le départ.

Les témoignages et les informations recueillies sur le pays vous y aideront.

Sarah témoigne de cette situation.

### Témoignage de Sarah (Chili)

Sarah a obtenu, pour une durée de 6 mois, une place de stagiaire au Secrétariat général de la Présidence de la République du Chili.

Sur le plan pratique, « *cela n'a pas été une grande réussite* ». En effet, d'une part elle n'était pas rémunérée et, d'autre part, elle était considérée comme travailleur indépendant. Elle n'avait pas de bureau et que tous les faux frais entraînés par sa nouvelle fonction (PC portable, papier pour l'imprimante, etc.) étaient à sa charge. Pas évident pour une étudiante boursière !

Par la suite, c'est à la Chambre de Commerce et d'Industrie franco-chilienne que Sarah trouve un stage de 4 mois, contre une indemnisation de 150 € par mois.

Il ne s'agit pas d'un cas isolé. Comprenons la situation : le stage fait partie du cursus de formation, c'est pourquoi il est à la charge de l'étudiant.

Il est indispensable d'évaluer son **budget**. Pour certains, les budgets loisir ou alimentation sont incompressibles, pour d'autres il s'agit de conserver quoi qu'il advienne son automobile, d'autres encore choisiront de garder une certaine somme pour revenir en France régulièrement. Sarah qui est partie en Amérique latine a payé un peu moins de 250 € par mois pour son logement. Vous verrez par la suite, en lisant d'autres témoignages qu'il n'en va pas de même en Grande-Bretagne. Pour illustrer ce propos, voici le témoignage de Lauren.

### Témoignage de Lauren (Royaume-Uni)

Sa maîtrise LEA Option « *Affaires et Commerce* » en poche et son passeport à la main, Lauren décide de tenter l'aventure de l'autre côté de la Manche, à Measham, petite ville proche de Birmingham.

Au terme de ses 2 mois de stage non conventionné payé au SMIG local (environ 915 €), elle retourne en France ... 15 jours ! Mais Plastic Omnium la re-contacte pour remplacer un agent. Cette fois, elle est embauchée en CDD. La voilà donc partie pour 6 nouveaux mois, payée dorénavant environ 1500 €net.

## LA DEONTOLOGIE DU STAGIAIRE

Le stagiaire passe un contrat qui le lie à son employeur. Il a donc des droits mais aussi des devoirs .

### Les quelques règles à respecter

Respectez ces quelques règles de base et tout ira pour le mieux :

- **La ponctualité**, dans certains pays, elle n'est pas considérée comme une qualité mais comme une évidence.
- **Le dynamisme**, vous êtes jeune, certains vous diront que vous êtes inexpérimenté, c'est vrai, mais palliez cela en vous montrant plus entreprenant que les autres, sans pour autant faire preuve d'un zèle excessif.
- **Le respect**, l'arrogance est certainement le reproche le plus fréquent que nous font les étrangers. Nous souhaitons que nos compatriotes en prennent conscience. Cet état d'esprit ne se justifie pas et doit être, à tous prix, évité. Les entrepreneurs étrangers ont à leur disposition un nombre conséquent de candidats. Vous serez en concurrence avec des Espagnols, des Danois, des Polonais, des Litvaniens, etc. Faites preuve d'intelligence et de modestie : dans le cas contraire, la réputation des jeunes Français pourrait en souffrir et vos successeurs auront des difficultés à trouver un stage ou un emploi.
- **La hiérarchie**, il faut savoir s'adapter, ensuite se montrer dynamique et surtout ne pas se lamenter sur son sort si l'on se considère sous-employé par rapport à sa qualification.

Pour ceux qui veulent transformer ce stage en une embauche définitive, il faut se montrer indispensable.

- **Les relations** avec les autres employés, il faut savoir là encore se montrer modeste et compréhensif. Vos collègues vont vous former ; c'est avec eux que vous passerez le plus de temps ; ils ont une expérience de la vie professionnelle que vous n'avez pas encore. Il faut savoir être à l'écoute.

- **Les diplômes**, les diplômes ont beaucoup moins d'importance à l'étranger qu'en France. Dans les pays anglo-saxons notamment, des jeunes non diplômés ont obtenu dès l'âge de 22 / 23 ans des postes à très hautes responsabilités, ce qui ne se voit que rarement en France. Ils ont tout simplement su se montrer compétents et travailleurs.

### **Témoignage d'Aurore (Californie)**

*Aurore est partie en Californie, plus précisément au Sequoyia Kingscanyon National Park. (...) Elle est employée en tant que « cash counter », c'est-à-dire caissière dans le petit supermarché du parc. Elle a passé un contrat de travail classique, néanmoins « plus souple » dans le cadre d'un summer job. Au fil du temps, elle se voit confier plus de responsabilités, ayant à charge la fermeture du magasin et la gestion des comptes. Aurore est devenue en 6 mois assistante de gestion, sans aucune expérience préalable. Son salaire mensuel est d'environ 750 €, loyer décompté.*

Il convient également de rappeler que la législation française ne peut être considérée comme une norme internationale. En effet, en France, l'employeur ne peut pas substituer un stagiaire à un employé (avec traitements et salaires inférieurs !). Un stage ne peut être considéré dans ces conditions comme un emploi salarié. « Le stagiaire ne peut assumer les charges productives réservées aux employés d'une entreprise. En d'autres termes, l'employeur ne doit tirer aucun profit matériel de la présence du stagiaire ». Cette citation est tirée du site Internet [www.infostages.com](http://www.infostages.com) du Centre d'Information et de Documentation pour la Jeunesse (CIDJ).

Pour plus d'informations concernant les stages en France, il est vivement conseillé de consulter ce site et de prendre contact avec cet organisme.

**Centre d'Information et de Documentation pour la Jeunesse (CIDJ)**

101, quai Branly

75740 Paris Cedex 15

Tél. : 01.44.49.12.00 – Télécopie : 01.40.65.02.61 – [www.cidj.asso.fr](http://www.cidj.asso.fr)



# **L'emploi à l'étranger : une denrée rare**

## **DES EMPLOIS SOUVENT RESERVES AUX PLUS EXPERIMENTES**

Vue de France, l'expatriation représente, dans l'imaginaire collectif, un séjour à l'étranger dans un cadre paradisiaque, des conditions de vie plus que confortables, une tranquillité que rien n'affecte. La réalité est tout autre.

Les privilèges des « expats » sont tombés en désuétude. Les expatriés bénéficiaient d'un statut privilégié car les entreprises françaises et étrangères avaient besoin d'une main-d'œuvre hautement qualifiée qui n'était pas disponible sur place. De plus, les problèmes liés à la perte de l'emploi du conjoint et la scolarisation des enfants trouvaient une solution monnayable à des conditions favorables.

L'une des raisons de ce changement réside dans l'élévation générale du niveau des formations. Les entreprises trouvent dans les pays émergents du personnel local qualifié pour travailler dans la plupart des branches du tertiaire comme de l'industrie. A de rares exceptions près, les Français ne sont plus indispensables !

### **Des réglementations nationales du travail restrictives**

De plus, de nombreux pays ont mis en place des dispositifs privilégiant l'embauche des nationaux au détriment des étrangers. En voici deux exemples avec le Pérou et Hongkong.

## **Au Pérou**

Dans ce pays la limitation de la main-d'œuvre étrangère est inscrite dans une loi figurant dans le code du travail. Le décret n°689 du 5 novembre 1991 énonce que les entreprises nationales et étrangères pourront employer du personnel étranger à hauteur de 20% du total des employés et que leurs rémunérations ne pourront pas être supérieures de plus de 30% à la liste de référence des salaires. Des exceptions sont prévues dans les secteurs d'activité où la main-d'œuvre péruvienne est sous-représentée. Ainsi les employeurs peuvent solliciter une dérogation pour les techniciens spécialisés, le personnel de direction et/ou gérant, et selon ce qui est prévu dans la réglementation.

## **A Hongkong**

Les Français désireux de travailler à Hongkong doivent impérativement obtenir un visa de travail qui doit être demandé par le futur employeur auprès du service de l'immigration de Hongkong.

Ce service a une attitude ferme sur la délivrance du permis de travail : l'employeur est tenu de justifier le recours à la main-d'œuvre étrangère en apportant la preuve de l'absence de candidat hongkongais qualifié. Cette démarche dure au minimum huit semaines. Lorsque la demande est acceptée, le visa est valide pendant un an.

Le cas de Hongkong n'est pas isolé. D'autres pays limitent l'accès à l'emploi sur leur territoire en limitant l'accès aux visas. C'est le cas aux Etats-Unis, en Australie, en Nouvelle Zélande, par exemple. Il faut donc bien se renseigner sur la politique menée par les Etats en matière de visa et de permis de travail, et ensuite étudier les subtilités du code du travail. Les différentes législations ne peuvent être résumées ici. Il vous appartient de collecter le maximum de données pour ne pas vous retrouver dans une situation ingérable.

Pour ce faire, la majorité des pays mettent à votre disposition les sites Internet de leurs administrations. Renseignez-vous avant de partir. Vous pouvez aussi consulter utilement le site [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr) (rubrique Etats étrangers).

A ce sujet, voici un extrait de l'interview de Sarah Cussac.

### **Témoignage de Sarah Cussac**

Sarah est partie avec son passeport et sur place elle fait les démarches en vue d'obtenir un visa de résidence temporaire qui donne droit à la carte d'identité chilienne et « *ça facilite vraiment la vie* ». Par contre, demander une prolongation de visa peut entraîner quelques désagréments. En effet, Sarah en a fait la demande et après de nombreuses péripéties, elle est maintenant interdite de séjour sur le territoire chilien, car elle était en irrégularité de séjour. Elle est, en ce moment même, en pourparlers pour tenter de régulariser sa situation.

### **Les pays de l'Union européenne, une exception**

La construction de l'Union européenne est venue là encore modifier bon nombre de clichés concernant l'expatriation. La libre circulation des biens et des personnes étant reconnue, un citoyen européen peut déménager et s'installer où bon lui semble au sein de l'Union. Conséquence : la quasi totalité des Français expatriés en Europe ont signé un contrat local avec l'entreprise qui les embauche.

## **LE PORTRAIT DU JEUNE EXPATRIÉ**

Il n'y a pas de portrait standard du jeune expatrié, surtout si l'on respecte les règles déontologiques énoncées au chapitre précédent. Néanmoins il faut bien reconnaître que les personnes binationales bénéficient d'une longueur d'avance. Les témoignages ci-dessous sont riches d'enseignements.

### **Des compétences à affirmer**

Juriste d'affaires, Yasmine a bénéficié de nombreuses expériences à l'étranger. De parents diplomates, elle a eu le privilège de pouvoir voyager très tôt : Madagascar, la Côte d'Ivoire, le Kenya, la Réunion et l'île Maurice ; mais aussi la Scandinavie avec la



Suède, la Norvège, le Danemark et la Finlande. Après plusieurs stages professionnels à l'étranger, elle a passé un an d'études dans une université américaine. Pour finir, elle a tenté l'expérience de l'expatriation pour trois ans. De nationalité franco-turque, ses observations illustrent l'enrichissement dû au voyage et à la rencontre avec l'autre.

### **Témoignage de Yasmine**

*« C'est en s'ouvrant sur les conditions quotidiennes des autres, notamment dans le tiers-monde que l'on apprend la chance qui nous a été donnée de vivre autrement. Comprendre cela responsabilise : il s'agit alors de valoriser nos atouts et si possible de tendre la main vers d'autres ».*

Dès son plus jeune âge, Yasmine a été élevée au contact de différentes langues. Aujourd'hui, elle parle parfaitement anglais, français, turc et moyennement l'allemand, notamment l'allemand commercial et juridique pour lequel elle a suivi une formation universitaire. Le multilinguisme facilite l'apprentissage de nouvelles langues. Mieux, *« cela permet de passer outre la maîtrise grammaticale ou l'exactitude de la prononciation pour privilégier la communication. »*

### **Témoignage de Yasmine**

Certains de nos compatriotes ont encore beaucoup de mal à comprendre ce qui est différent. Cela se traduit parfois par un complexe de supériorité culturelle qui les empêche de développer une véritable empathie. Ainsi *« certains Français voyagent encore en restant prisonniers de leur bulle d'idées préconçues et d'a priori véhiculés par les médias. Mais fort heureusement d'autres arrivent à plonger dans un bain culturel différent, à tendre la main, à entendre et à prendre le temps de comprendre ».* (...)

*« La bi-nationalité m'a permis d'être moins arrogante, moins affirmative et à savoir qu'il peut exister d'autres approches. L'expérience internationale, lorsqu'elle est tournée vers la découverte des autres permet de développer des points forts comme la sociabilité, l'adaptabilité, la curiosité d'esprit, l'esprit d'analyse et l'autocritique. »*

## Une ouverture culturelle

L'expérience de Julien vient nous apporter un second éclairage, en voici le compte rendu.

Par ses parents (son père est Allemand et sa mère Française), Julien bénéficie de la double nationalité. Il a passé les 24 premières années de sa vie en Allemagne, notamment à Kehl. Il y a suivi des cours de l'autre côté du Rhin, au lycée international de Strasbourg. Pour lui, le fait d'être binational ne présente que des avantages : « *tu maîtrises dès le plus jeune âge, deux langues* ». Il a étoffé sa culture avec l'apprentissage de l'anglais et du russe au lycée puis à l'université. « *Bien parler une langue c'est un dépaysement sans avoir à voyager* » tout en améliorant le CV.

Aujourd'hui, il est traducteur indépendant. Mais avant cela, il a effectué trois stages. L'un au Conseil de l'Europe à Strasbourg (un mois), un second à Paris dans la gestion culturelle d'une compagnie de danse (quatre mois). Un troisième en Biélorussie, (deux mois).

Cette expérience lui a été particulièrement profitable. « *J'étais à Science-po Strasbourg à cette époque, et j'ai été chargé de réorganiser la bibliothèque du service culturel de l'ambassade de France à Minsk* ». Il a ainsi eu l'occasion de voyager dans les pays voisins notamment dans les pays baltes. « *Cette expérience a été très formatrice, elle m'a permis de comprendre d'autres réalités et d'améliorer mon niveau de russe. Mais ça a été, avant tout, un choc culturel* ». Hébergé dans une famille à faibles ressources - le mari est camionneur et la femme vendeuse dans une mercerie-, il a pu constater les différences de niveau de vie entre ces personnes et les « expats » qui pour beaucoup vivent en vase clos. « *Bien qu'il y ait des exceptions, la majeure partie de la communauté française n'allait pas à la rencontre du pays.* »

En matière de protection sociale, sa double nationalité lui a permis de contracter une assurance allemande « *à l'époque moins coûteuse et plus adaptée pour ces pays* ».

Aujourd'hui Julien vit à Paris, où en plus des traductions, il écrit des articles pour des journaux à vocation artistique et culturelle.

## LE STATUT DE L'EXPATRIE

Des termes spécifiques à la recherche d'emploi (ou de stage) à l'étranger existent. Il convient de les définir car derrière ces mots anodins se cachent quelques subtilités qu'il faut connaître. Vous entendrez notamment parler de *détachement*, *d'expatriation* et de *recrutement local*. Toutefois, dans le code français du travail, il n'existe aucune définition du *détachement* et de *l'expatriation*. Ces différences sont directement issues du statut que vous confère le contrat de travail.

### Le détachement

Est considéré comme détaché, le salarié d'une entreprise ayant son siège social en France, envoyé pour une mission à l'étranger. La durée légale d'un détachement varie suivant le pays. Il convient donc de se renseigner au préalable. En Allemagne par exemple, la durée d'un détachement est limitée à une année renouvelable. En revanche, aux Etats-Unis il est possible d'obtenir un détachement pour cinq ans.

Le contrat de travail n'est pas modifié mais un avenant précise les nouvelles conditions de travail. Le salarié détaché reste affilié à la sécurité sociale française et conserve donc les mêmes caisses d'assurance maladie, de chômage et de retraite.

En d'autres termes : la personne détachée est un employé qui a déjà un travail dans une entreprise française. Il est envoyé pour une durée déterminée à l'étranger et garde tous les avantages de son affiliation à la sécurité sociale française (maladie, chômage et retraite) même s'il réside à l'étranger.

Ce statut revêt un caractère de plus en plus exceptionnel. En bénéficient des salariés possédant un savoir ou un savoir-faire spécifique (ingénieur dans un domaine très précis, directeur, etc.) Ils ne représentent que 6% du nombre total des Français enregistrés dans les consulats et ce nombre est en constante diminution.

## **L'expatriation**

On parle d'expatriation lorsque la mission à l'étranger se poursuit au-delà des délais autorisés pour le détachement, ou que vous-même et /ou votre employeur avez choisi ce statut. Dans ce cadre, le salarié est recruté soit en France, soit à l'étranger pour le compte d'une entreprise française implantée à l'étranger ou d'une société locale. Les conditions de négociation ne seront pas les mêmes selon que l'employeur fait venir le salarié de France ou qu'il l'engage selon les modalités d'un contrat de travail local. Dans le premier cas, si les parties le décident, le contrat pourra être soumis au droit français. S'il s'agit d'un contrat local, les relations de travail seront régies par le droit local.

## **Le recrutement local**

Le Français travaille à l'étranger avec un contrat de travail de droit local. Soumis au droit du travail du pays d'accueil, le Français ne cotise pas aux caisses françaises de retraite ou de chômage et doit contracter une assurance complémentaire du pays. S'il veut continuer à bénéficier de ses droits en France, il doit, de façon volontaire et autonome, cotiser à la Caisse des Français de l'Etranger (CFE). Pour plus de renseignements, consultez le site Internet [www.cfe.fr](http://www.cfe.fr)

## **Le travailleur indépendant**

Ajoutons aux statuts énumérés précédemment, celui de travailleur indépendant. Cette pratique se répand sur toute la planète. En recrutant des personnes en *free lance*, les entreprises améliorent leur flexibilité. Mais ce système a un revers : la précarité accrue de l'employé.

## LE CONTRAT DE TRAVAIL

La négociation du contrat de travail sera différente selon qu'il s'agira d'un contrat de détachement avec un employeur en France, d'un contrat d'expatriation (avant le départ dans le pays d'accueil) ou d'un contrat local.

### Les clauses obligatoires (directive CEE 91/533)

Le texte de cette section reprend les données établies par le service juridique de l'Espace emploi international. Pour plus d'informations, il vous appartient de prendre contact avec cet organisme : [www.emploi-international.org](http://www.emploi-international.org)

- **L'identité des parties.** Qui est l'employeur ? Peut-il y avoir plusieurs employeurs ?
- **Le titre du salarié ou sa fonction.**
- **La date du début du contrat.** Cette clause est importante pour les pays où l'autorisation de travail est nécessaire, en pratique, les pays hors Espace Economique Européen (la liste des pays EEE est donnée en annexe).
- **Le lieu de travail - La clause de mobilité.** Dans quelles circonstances peut-on modifier le lieu de travail ?
- **Le salaire.** Composition (salaire de base, primes d'expatriation, avantages divers), périodicité du versement, avantages en espèces en nature, devise (se monter vigilant dans les pays où la monnaie n'est pas convertible ou soumis à un contrôle des changes strict).
- **La durée du travail.**
- **Les conditions de rapatriement.**

### Les clauses recommandées dans un contrat de travail

- l'objet du contrat
- la période d'essai – période probatoire
- les congés payés
- la protection sociale : détachement ou expatriation, assiette des cotisations

- la reprise de l'ancienneté
- la clause d'égalisation fiscale
- l'intéressement et la participation
- les conventions collectives
- la résiliation du contrat de travail : rupture du contrat de travail, montant de l'indemnité de licenciement
- les conditions de réintégration du salarié : article L-122-14-8 du code du travail
- la loi applicable au contrat de travail et les juridictions compétentes en cas de conflits : la convention de Rome (loi applicable), la convention de Bruxelles (juridictions compétentes dans l'UE), la convention de Lugano (juridictions compétentes dans l'UE et l'AELE)

Il est recommandé de faire examiner votre contrat de travail, avant sa signature, par un expert de la structure Expa-conseil de l'Espace emploi international.

Lorsque vous négocierez votre contrat de travail avec votre employeur, souvenez-vous que les soins médicaux sont coûteux dans la plupart des pays. Une simple hospitalisation peut se révéler très onéreuse. Si vous avez des enfants, leur scolarisation peut, elle aussi, être très chère. Il est donc indispensable de prendre ses précautions. Une lecture attentive du chapitre concernant le départ et sa préparation est plus que recommandée.



# Trouver un stage ou un emploi à l'étranger

## LA VALEUR DES DIPLOMES A L'ETRANGER

### La reconnaissance des diplômes

Tout d'abord, il convient de préciser qu'en dehors de l'Union européenne il n'y a pas de système de reconnaissance des diplômes. Cela ne veut pas dire que vous avez passé des années d'études en vain. Mais il conviendra de les faire valoir à chaque contact professionnel. Lors d'un entretien d'embauche, c'est à vous d'expliquer à l'employeur l'enseignement que vous avez reçu. Plus que les diplômes, l'essentiel réside dans le nombre d'années d'études supérieures accomplies. Vous détaillerez les matières enseignées, le nombre d'heures de cours et les notes obtenues.

Pour une inscription dans une université à l'étranger, un test d'évaluation de langue, tel que le Toefl, vous sera demandé. Pour plus d'informations concernant cet examen consulter le site Internet officiel : [www.toefl.org](http://www.toefl.org)

Une fois tous les éléments fournis, l'établissement statuera. En pratique, les étudiants sont généralement intégrés dans une promotion inférieure à celle qu'ils pourraient être en droit d'attendre en France.

Dans le cadre de la convergence européenne, les établissements universitaires tendent à harmoniser les diplômes afin d'obtenir une reconnaissance sur le plan européen. Ce processus auquel participent 32 pays, s'inscrit dans le cadre de la construction d'un espace européen d'enseignement supérieur attractif et compétitif au plan international. Il



ne s'agit pas de construire un modèle européen unique mais d'assurer une meilleure compatibilité entre les formations, améliorer la lisibilité des cursus et des diplômes et la mobilité des étudiants.

### **Le système LMD (Licence – Master – Doctorat)**

L'accès à chaque niveau ne s'effectue plus par la validation d'années d'études, mais par l'acquisition de crédits européens. La licence est validée par l'obtention de 180 crédits, le master par 120 crédits après la licence et le doctorat après le master. Ces parcours sont semestrialisés (6 pour la licence et 4 pour le master), chaque semestre comptant pour 30 crédits.

Présentés en « Unités d'enseignement - UE », chaque UE possède une valeur définie en crédits, représentant le nombre d'heures de travail que l'étudiant doit fournir pour l'obtenir.

1 crédit = 20 heures de travail (cours, T.D., T.P., etc.) et 1 UE = 6 crédits soit 120 heures de travail.

#### **Les crédits sont :**

- transférables : le contenu d'enseignement d'une UE reste le même, quel que soit le parcours choisi. Ce système de crédits permet aussi la validation des périodes d'études effectuées à l'étranger.
- capitalisables : toute validation est acquise définitivement, quelle que soit la durée d'un parcours.
- applicables à l'ensemble du travail de l'étudiant : toutes les activités et les formes d'enseignement (stages, mémoires, projets, travail personnel, etc.) sont prises en compte grâce à un contrôle continu et régulier.

Le processus, déjà à l'œuvre dans plusieurs pays européens, a été engagé en France depuis la rentrée 2003 et devrait concerner la moitié des établissements universitaires

français en 2004 pour être généralisé d'ici 5 ou 8 ans. Dans les faits, les universités sont autonomes et choisissent elles-mêmes les échéances pour participer à cette réforme.

Concrètement, pour les étudiants, ce système contribuera à faciliter leur mobilité internationale en améliorant la reconnaissance de leurs acquis universitaires. Les personnes qui sont actuellement scolarisées devraient ainsi prendre en considération ces changements pour la gestion de leur cursus. A terme, il est fort probable que les BAC+3 ou BAC+5 bénéficieront d'une meilleure lisibilité de leur diplôme à l'échelon international.

## **L'IMPORTANTCE DE LA LANGUE**

Inutile d'insister sur l'importance de la maîtrise de la langue du pays dans lequel vous souhaitez travailler pour un stage ou un premier emploi. S'il s'agit d'un stage, votre employeur acceptera une certaine imperfection dans la pratique de la langue mais exigera de votre part une bonne connaissance de celle-ci.

S'il s'agit d'un emploi, vous devrez démontrer une aisance totale dans la langue, y compris dans les domaines techniques en rapport avec la profession que vous voulez exercer.

Alors que l'accès à l'emploi dans les pays de l'Union européenne est libre, vous devez savoir que la langue est le principal obstacle au recrutement. La langue anglaise est importante, mais vous avez peu de chance d'occuper un emploi en Allemagne sans maîtriser l'allemand, en Italie sans parler italien, voire en Belgique sans connaître le flamand.

## **LA RECHERCHE DU STAGE**

Le stage à l'étranger permet d'acquérir une expérience professionnelle tout en améliorant ses compétences linguistiques et sa connaissance d'un autre pays. Il doit toutefois être bien préparé et ce d'autant plus que l'étudiant stagiaire ne bénéficie pas d'un statut légal

Trouver un stage ou un premier emploi à l'étranger

approprié dans tous les pays. L'Union européenne encourage ce genre d'expérience, notamment avec la création de l'Europass (voir ci-après).

La recherche d'un stage à l'étranger est certainement la phase la plus délicate. Il convient de bien cibler les entreprises ou les organismes que vous contacterez. Une démarche qui ne prend pas en considération les attentes des recruteurs potentiels semble vouée à l'échec. Il existe d'innombrables établissements recrutant des stagiaires. Vous devez dans un premier temps centrer votre action sur les secteurs où vos compétences sont les plus en vue. Il convient de ne pas se perdre dans la masse d'informations qui sont à votre portée notamment via le web.

Vous trouverez ici des sites Internet pourvoyeurs d'offres de stage et d'emploi. Il vous appartient de les filtrer. Pour sélectionner les données qui vous intéressent, commencez par choisir une destination : un pays, puis une région et parfois une ville. Ensuite le secteur d'activité qui vous semble, selon vos compétences, le plus pertinent. La liste qui suit n'est pas exhaustive mais par le biais des liens hypertextes, vous pourrez étendre votre recherche.

### **Maison des Français de l'étranger (MFE)**

Vous trouverez sur le site de la MFE des données actualisées permettant d'engager une recherche de stage.

[www.mfe.org](http://www.mfe.org) - rubrique « Sites de l'expat »

### **Office des Migrations Internationales (OMI)**

L'OMI gère les accords bilatéraux relatifs à des échanges de stagiaires professionnels. Destinés aux personnes âgées de 18 à 35 ans, ayant terminé leurs études et entrés dans la vie active, ces accords existent pour l'Argentine, le Canada, les Etats-Unis, la Suisse, la Pologne et la Nouvelle Zélande.

[www.emploi-international.org](http://www.emploi-international.org) - rubrique « Informations sur l'emploi ».

### **18-30 Insert Export**

Vous êtes jeune diplômé à la recherche d'un emploi dans l'export, d'un Volontariat International en Entreprise (VIE), l'association 18-30 Insert Export vous accompagnera dans vos recherches : [www.insert-export.com](http://www.insert-export.com)

### **Centre d'information et de documentation jeunesse (CIDJ)**

Cette association, agréée par le ministère de la Jeunesse et des Sports, peut vous orienter dans vos recherches et vous conseiller pour l'organisation pratique de votre stage : [www.cidj.asso.fr](http://www.cidj.asso.fr)

### **Association internationale des étudiants en sciences économiques et commerciales (AIESEC)**

Pour pouvoir bénéficier des stages proposés par l'AIESEC, l'établissement scolaire du candidat doit être membre de cet organisme. Son site Internet concerne plus particulièrement les étudiants en gestion ou en sciences économiques.

[www.fr.aiesec.org](http://www.fr.aiesec.org)

### **Association française pour les stages techniques à l'étranger (AFSTE)**

L'Association française est intégrée dans un réseau international (IAESTE) qui s'adresse à des étudiants de l'enseignement supérieur scientifique et technique dont les établissements adhèrent à l'association : [iaeste.free.fr](http://iaeste.free.fr)

### **Agence montréalaise pour l'emploi (AMPE)**

Cet organisme, sans but lucratif, a pour mission de contribuer à l'intégration harmonieuse des nouveaux arrivants français et francophones à la société québécoise en leur proposant des services professionnels de soutien à leur insertion au marché du travail : [www.ampe.ca](http://www.ampe.ca)

Trouver un stage ou un premier emploi à l'étranger

### **Office franco-québécois pour la jeunesse (OFQJ)**

Son programme "régulier" peut concerner des étudiants devant effectuer, dans le cadre de leur cursus, un stage dans une entreprise québécoise, pour pouvoir faire valider leur diplôme : [www.ofqj.org/](http://www.ofqj.org/)

### **Council on International Educational Exchange (CIEE)**

Le CIEE propose, aux Etats-Unis, un programme de stages destiné aux étudiants et un programme de missions en entreprises pour les jeunes diplômés et professionnels confirmés avec ou sans emploi : [www.councilexchanges-fr.org](http://www.councilexchanges-fr.org)

### **Le Club Teli**

Cette association sans but lucratif, agréée par le ministère de la Jeunesse et des Sports, propose un ensemble de services pratiques et utiles pour partir à l'étranger, trouver un job d'été, un stage ou encore faire du bénévolat : [www.teli.asso.fr](http://www.teli.asso.fr)

### **Service des échanges et des stages agricoles dans le monde (SESAME)**

Le SESAME propose, en collaboration avec son réseau de partenaires étrangers, des stages rémunérés dans les secteurs de l'agriculture, l'horticulture et la viticulture, à des jeunes ayant une formation ou une expérience en exploitation et des connaissances linguistiques : [www.agriplanete.com](http://www.agriplanete.com)

### **Infostages.com**

Infostages est un service d'information et d'offre de stages sous convention pour étudiants. Les offres couvrent tous les domaines et tous les niveaux d'études : [www.infostages.com/html/legislation.asp](http://www.infostages.com/html/legislation.asp)

### **Infojeunes.org**

Retrouvez sur le site du réseau information jeunesse du Morbihan, les offres de jobs à l'étranger du club Téli : [www.infojeunes.org/Espaceservices/Espservic](http://www.infojeunes.org/Espaceservices/Espservic)

### **TalentCampus.com**

Site de recrutement destiné aux étudiants des grandes écoles et universités européennes souhaitant trouver un stage ou un premier emploi : [www.talentcampus.com/](http://www.talentcampus.com/)

### **CEI The French Centre**

Membre de la Chambre de Commerce Française de Grande-Bretagne, le **Centre d'Echanges Internationaux**, grâce à ses contacts réguliers avec un vaste réseau d'entreprises britanniques, propose des stages professionnels.

[www.cei-frenchcentre.com/frenchcentre/index](http://www.cei-frenchcentre.com/frenchcentre/index)

### **Association for International Practical Training**

L'AIPT vous aide dans votre recherche de stage aux Etats-Unis : [www.aipt.org](http://www.aipt.org)

### **Ubifrance**

L'agence française pour le développement international des entreprises, organise salons, foires, colloques, séminaires, entretient des partenariats industriels et gère le Volontariat International en Entreprise (VIE) : [www.ubifrance.com](http://www.ubifrance.com)

### **Stage Export / Allemagne 1er Emploi**

Stage, premier emploi ou Volontariat International en Entreprise (VIE). Offres et informations du site de la Mission économique en Allemagne :

[www.dree.org/allemande/implantation.asp](http://www.dree.org/allemande/implantation.asp)

### **Eurodyssée**

Programme d'échanges de jeunes. Stages en entreprises pour les 18/30 ans, demandeurs d'emploi, sans qualification particulière. Durée : 3 à 7 mois dans une autre région d'Europe : [157.164.136.196/frances/informacion.asp](http://157.164.136.196/frances/informacion.asp)

Trouver un stage ou un premier emploi à l'étranger

### **Eurostage**

Centre d'information internationale de Lyon. Les étudiants peuvent s'informer sur les stages et les qualifications supérieures dans six pays d'Europe : Allemagne, France, Italie, Roumanie, Royaume-Uni et Suède : [www.eurostage.org](http://www.eurostage.org)

### **Hobsons**

Ce site vous aide à trouver les entreprises qui recrutent dans les principaux pays européens, mais aussi en Asie, Australie ou en Amérique :

[www.hobsons.com/career.shtml](http://www.hobsons.com/career.shtml)

### **Cyberfac**

L'université Nancy 2 a mis en ligne un véritable mode d'emploi pour vous guider dans la recherche de stages en France et à l'étranger : [www.cyberfac-emploi.univ-nancy2.fr](http://www.cyberfac-emploi.univ-nancy2.fr)

### **10 000 stages en Europe**

Initiative du ministère délégué aux Affaires européennes, le site *10 000 stages en Europe*, veut offrir aux jeunes Européens la possibilité d'effectuer un stage en entreprise au sein de l'Europe élargie. Les offres actuellement proposées concernent une dizaine de pays :

[www.10000stages.com](http://www.10000stages.com)

De nombreux autres sites Internet existent. N'hésitez pas à les comparer et à prendre contact, lorsque cela vous est possible.

**Pour en savoir plus, vous pouvez consulter la rubrique « Sites de l'expat - Stages et volontariat international » sur le site Internet de la Maison des Français de l'étranger : [www.mfe.org](http://www.mfe.org)**

## **L'ACCOMPAGNEMENT DES STAGIAIRES DANS L'UNION EUROPEENNE**

### **La reconnaissance du stage avec l'Europass**

La reconnaissance du stage n'est pas toujours évidente dans le cadre d'une expatriation. L'**Europass** a été créé en 1996 sous forme de passeport de mobilité qui apporte la preuve des périodes de formation professionnelle effectuées à l'étranger.

Pour y avoir accès, certaines conditions sont à remplir :

- le stage doit avoir des objectifs de formation clairs et précis,
- il doit être organisé dans le cadre d'une convention de partenariat entre l'établissement d'origine et l'entreprise ou l'organisme d'accueil,
- un responsable de stage doit être identifié (tuteur pendant le séjour à l'étranger),
- une évaluation des acquis doit être faite en situation de travail.

Identique dans toute l'Union européenne, l'Europass est imprimé par l'office des publications de la Commission européenne. L'Europass est renseigné de la façon suivante :

Le responsable du stage à l'étranger décrit dans la langue du pays d'accueil, les activités réalisées et le cas échéant les compétences acquises, leur mode d'évaluation et signe le document.

Ensuite, le responsable du stage en France traduit en français les informations transmises par le tuteur. C'est l'organisme français qui délivre l'Europass en signant le document.

### **Le public concerné**

L'Europass s'adresse exclusivement à la formation professionnelle en alternance qualifiante ou diplômante. Il n'existe aucune condition d'âge, niveau, statut et nationalité. Il est gratuit mais ne donne droit à aucune bourse ou aide financière particulière.

Vous ne pouvez pas le solliciter par vous-même. C'est votre organisme de formation en France responsable de l'organisation du parcours européen de formation qui procède à la commande des Europass.



Pour plus de renseignements :

**Agence Socrates/Léonardo da Vinci**

Parc de St Cloud

Avenue de la grille d'Honneur – Pavillon de Valois - 92211 Saint Cloud

Tél. : 0800.94.14.00 - Internet : [www.europass-France.org](http://www.europass-France.org)

**Les programmes d'accompagnement des stagiaires**

Pour ceux qui veulent se rendre dans les pays de l'Union européenne, il existe des structures qui facilitent la réalisation des stages. Le but de ces organismes est d'améliorer la formation professionnelle et les connaissances culturelles des participants ainsi que leur perfectionnement dans une langue étrangère.

Les principaux programmes :

**Le programme Leonardo** d'aide à la formation professionnelle.

**Le programme Socrates** en faveur de l'éducation. C'est notamment dans ce programme que s'insère Erasmus réservé aux étudiants. Mais ce programme recoupe d'autres activités. Les démarches sont parfois longues mais les solutions proposées sont nombreuses.

Pour connaître les modes d'attribution, les fonds, les critères, la durée : [www.socrates-leonardo.fr](http://www.socrates-leonardo.fr)

**Le programme Erasmus** pour les étudiants prévoit des soutiens financiers pour :

- Des bourses de mobilité étudiant, 100 €par mois.
- Des bourses de mobilité enseignant, 500 €par mois.

La mobilité internationale des étudiants est l'un des principaux objectifs définis par le Conseil de l'Union européenne. Le programme Erasmus est suivi chaque année par 17 000 étudiants français. Le montant est variable suivant la destination : de 600 € à 3 600 €. Il est toutefois insuffisant pour couvrir la totalité des dépenses et des frais. C'est un complément budgétaire visant à démocratiser la mobilité internationale.

**Le programme Comenius** a été conçu pour les étudiants de langues voulant partir comme assistant de français. Il faut être étudiant, titulaire d'un DEUG au minimum et être inscrit dans un établissement de formation initiale (IUFM, Université, CNED, etc.). La durée est de trois à huit mois dans un établissement scolaire ou dans un établissement spécialisé dans l'éducation des adultes (sauf les universités). La subvention est destinée à couvrir les frais de voyage et certains frais de séjour (logement, nourriture et déplacement sur place).

Pour l'assistantat de français dans les pays de l'Union européenne, les principaux sites à consulter sont :

**EUROPA** (Commission européenne)

[europa.eu.int/comm/education/programmes/socrates/socrates\\_fr.html](http://europa.eu.int/comm/education/programmes/socrates/socrates_fr.html)

**PRIMLANGUES** : site d'accompagnement pédagogique pour tous ceux qui enseignent une langue vivante en primaire.

[www.primlangues.education.fr/php/dispositifs\\_europeens.php](http://www.primlangues.education.fr/php/dispositifs_europeens.php)

**Comenius Space** : site (en anglais) qu'il faut aller voir, c'est une mine d'informations sur le sujet.

[comenius.eun.org/eun.org2/eun/index\\_comenius.cfm](http://comenius.eun.org/eun.org2/eun/index_comenius.cfm)

Un site (en anglais) qui contient de nombreuses informations sur le système éducatif local, le marché de l'emploi ainsi que des informations pratiques sur les pays de l'Espace Economique Européen (E.E.E.) : [www.estia.educ.goteborg.se/count](http://www.estia.educ.goteborg.se/count)

## **LA RECHERCHE D'EMPLOI**

Pour trouver les offres des entreprises, l'ANPE et l'APEC (pour les titulaires d'un bac+4) sont les interlocuteurs privilégiés. Le bouquet de liens du site [www.mfe.org](http://www.mfe.org) est un complément précieux pour cette recherche.

### **L'Espace Emploi International (EEI)**

Organisme associant l'ANPE et l'OMI, l'EEI est spécialisé dans la recherche d'emploi pour les candidats à l'expatriation. Son site recèle d'innombrables informations, notamment des conseils en matière fiscale et juridique. Pour connaître les coordonnées des antennes régionales : [www.emploi-international.org](http://www.emploi-international.org)

### **Association pour l'emploi des cadres (APEC)**

Des offres d'emploi pour les cadres sont disponibles sur le site [www.apec.fr](http://www.apec.fr)

### **Chambres de commerce et d'industrie**

Ensuite, pour affiner votre recherche, vous pouvez consulter les sites Internet des 80 Chambres de commerce et d'industrie franco-étrangères. Elles sont présentes dans 75 pays. Vous trouverez leurs coordonnées sur le site de l'UCCIFE (Union des Chambres de Commerce et d'Industrie Française à l'Etranger) : [www.uccife.org](http://www.uccife.org)

Un dernier conseil : si vous maîtrisez la langue du pays d'accueil, vous pouvez consulter la presse locale via Internet.

## **LE SEJOUR AU PAIR, L'AIDE FAMILIALE**

Il convient là encore de se montrer vigilant : la formule « au pair » telle qu'elle est comprise en Europe n'existe pas au Canada ou aux Etats-Unis.

## **Au Canada**

Les jeunes filles (puisque ces « jobs » sont presque exclusivement réservés aux jeunes filles) sont en réalité des aides familiales travaillant à plein temps. Un programme spécifique a été mis en place par les autorités canadiennes pour pallier le manque de main-d'œuvre dans ce secteur. Au terme de deux années de travail effectif, les « nannies » sont en droit de demander un statut de résident permanent. Toutefois, il est très difficile, voire impossible de poursuivre ses études pendant la durée de cet emploi.

Concernant les formalités, l'employeur canadien demande l'autorisation du Centre des ressources humaines local. Il vous appartient alors de contacter l'ambassade pour les démarches conduisant à l'obtention du permis de travail. Celui-ci est valable un an et renouvelable sur place.

Pour plus d'informations :

**Développement des ressources humaines du Canada** – Centre régional des opérations – service aux entreprises – 715 rue Peel – 4<sup>ème</sup> étage – Montréal H3C 4H6 – Tél. : (514) 877-3657.

Il existe de nombreux organismes spécialisés dans le placement de jeunes gens souhaitant effectuer un séjour au pair à l'étranger. Une liste actualisée est disponible sur le site : [www.mfe.org](http://www.mfe.org) - rubrique « Sites de l'Expat ».

## **LE VOLONTARIAT INTERNATIONAL (VI)**

Destiné principalement aux étudiants, jeunes diplômés ou chercheurs d'emploi, de 18 à 28 ans, le VI a pris le relais du service national en coopération (ex-CSN), après la fin de la conscription. Points communs : un statut garanti par l'Etat ; et une mission professionnelle rémunérée. Différences : le VI concerne aussi bien les filles que les garçons ; il est ouvert aux Européens ; c'est un acte de volontariat actif qui n'est plus lié à l'obligation du service national.

Trouver un stage ou un premier emploi à l'étranger

Ce statut est idéal pour les jeunes qui souhaitent vivre une première expérience à l'étranger dans des conditions confortables (les formalités administratives sont effectuées par l'Etat, la rémunération est très correcte, etc.). Malheureusement, il y a beaucoup plus de demandes que d'offres.

Pour bénéficier de ce statut, il est fortement recommandé de chercher par vous-même l'entreprise ou l'organisme qui pourrait vous recruter.

Pour plus d'informations concernant le VI

**CIVI (Centre d'Information du Volontariat International)**

30-34, rue La Pérouse - 75116 Paris

Tél. Azur : 0 810 10 18 28 – Télécopie : 01 43 17 70 40 – Internet : [www.civiweb.com](http://www.civiweb.com)

## **LE VOLONTARIAT DE SOLIDARITE INTERNATIONALE**

Attention ! Il convient de ne pas le confondre avec le volontariat international.

Légalement ce type de volontariat est régi par le décret du 30 janvier 1995. Il suppose un engagement avec une association de volontariat reconnue par le ministère des Affaires étrangères, ou le ministère délégué à l'Action humanitaire et aux droits de l'homme. Cet engagement permet au volontaire de bénéficier des avantages suivants :

- une formation de départ ;
- une indemnité de subsistance et des avantages en nature, qui permettent d'assurer une vie décente ;
- la prise en charge des frais de voyage (billet A/R) et rapatriement ;
- une couverture sociale pour le volontaire et ses ayants droit sur place ;
- une mutuelle complémentaire ;
- un soutien technique pour sa réinsertion en fin de mission ;

- une indemnité de fin de mission de 3 658 € pour tout volontaire ayant effectué une mission de 24 mois ; cette indemnité est prise en charge par l'Etat.

De plus, ce décret prévoit une prime forfaitaire de réinsertion pour le volontaire inscrit à l'ANPE, s'il ne perçoit aucun revenu relatif à sa situation de demandeur d'emploi.

Les organismes qui emploient des volontaires ont des politiques de recrutement équivalentes à celles des entreprises privées. Nous donnons, à titre indicatif, les professions les plus recherchées par les associations de solidarité internationale (ASI) : médecin, sage-femme, infirmier, ingénieur civil, hydraulicien, architecte, urbaniste, vétérinaire, éducateur spécialisé, psychologue, enseignant, spécialiste du développement local ou de l'aménagement du territoire, économiste, logisticien, directeur de structure, responsable administratif et financier, comptable, contrôleur de gestion.

Il existe un annuaire des organisations engagées dans la solidarité internationale : « Solidarité internationale : le répertoire des acteurs 2004 ». Il est disponible en salle de consultation à la Maison des Français de l'étranger ou dans un centre Ritimo. Pour plus d'informations, consultez le site : [www.ritimo.org](http://www.ritimo.org)

### **Témoignage de Mme Materne (CEFODE – Coopération et Formation au Développement)**

*« Nous recevons tous les jours des personnes qui souhaitent s'expatrier et nous analysons avec elles leur parcours et expériences. Les sollicitations sont de plus en plus nombreuses et bien souvent très « individualistes ». Il nous faut amener ces candidats à réfléchir sur leurs compétences et leur rôle possible dans le cadre d'un projet de développement. »*

Les profils recherchés sont donc très spécialisés. Une expérience professionnelle et la capacité d'adaptation sont indispensables.

## **LE BENEVOLAT**

Il n'existe aucune définition juridique concernant les bénévoles et donc aucun statut. Il s'agit de l'engagement d'une personne dans des actions de solidarité en France ou à l'étranger sans perte du statut initial (étudiant, salarié, retraité, etc.). Le bénévole ne perçoit ni salaire, ni indemnité de subsistance. Dans certains cas, exceptionnels, les associations prennent en charge l'assurance, les frais sur place et les billets d'avion.

Nous recommandons la plus grande prudence à l'égard des ONG qui recrutent des bénévoles. En particulier, nous vous déconseillons de verser quelque somme d'argent que ce soit sans véritable garantie.

## **LA CANDIDATURE**

### **La lettre de motivation**

En France, la lettre de motivation est manuscrite. D'une page au maximum, elle est structurée en trois paragraphes. Les règles sont différentes d'un pays à l'autre. Une lettre de motivation de modèle français envoyée aux Etats-Unis vous disqualifierait à coup sûr. Il est, là encore, impossible de faire le tour du monde des présentations graphiques. Toutefois, vous trouverez dans les pages qui suivent des canevas pour les principaux pays d'expatriation retenus par les Français.

### **Le curriculum vitæ**

Le curriculum vitæ est votre carte de visite. En plus de vos nom et adresse pour que l'entreprise vous contacte, il convient de le présenter de façon claire et intelligible en mettant, vos points forts en avant, quel que soit le pays envisagé.

Il ne s'agit pas de faire du remplissage. Cela serait inutile. Vous êtes jeunes et vous venez de terminer ou vous poursuivez encore vos études, il ne peut être exigé de vous une expérience professionnelle conséquente. En revanche, il convient de faire clairement apparaître vos capacités, votre formation, vos domaines de compétences et surtout

d'adapter votre CV à l'offre à laquelle vous répondez. Votre CV doit être modulable suivant l'emploi auquel vous postulez.

Aux pages suivantes, nous vous donnons les règles d'usages générales en matière de rédaction de CV et de lettre de motivation pour la France afin de les comparer avec celles des autres pays : Allemagne, Australie, Canada (anglophone) et Québec, Espagne, Etats-Unis, Italie, Royaume-Uni .

Cette liste de pays n'est pas exhaustive. Il vous est possible d'obtenir, dans les locaux de la MFE, ces informations pour d'autres pays.

**Maison des Français de l'étranger**

30 – 34, rue La Pérouse - 75016 Paris



Lettre de motivation – FRANCE

Forme	Manuscrite
Nombre de pages	1 page maximum
Structure	3 paragraphes
Remarques	Ne jamais écrire recto verso

(Expéditeur :)

Prénom Nom

Adresse

Tél

(Destinataire :)

Prénom Nom

Entreprise

Ville, Date

Objet : annonce n°XXX parue dans XXX (dans le cas d'une réponse à une annonce)

Madame, Monsieur,

*1<sup>er</sup> paragraphe* : démarche du candidat (pourquoi cette entreprise, dans quel but...)

*2<sup>ème</sup> paragraphe* : en quoi cette candidature est intéressante pour l'entreprise

*3<sup>ème</sup> paragraphe* : demande de RDV

Formule de politesse

Signature (manuscrite)

## CV – FRANCE

Photo	Non obligatoire
Nombre de pages	1 page, sauf si beaucoup de matières
Forme	dactylographié
Ordre de présentation	Chronologique ou chronologie inversée ou thématique

Rubriques	Contenu
Etat civil : rubrique non obligatoire titrée sur le CV	Prénom Nom – Adresse - Tél. personnel / portable – Courriel – Age – Nationalité - Situation familiale
Formation	Indispensable, car beaucoup d'importance accordée aux diplômes
Expérience professionnelle	Préciser les dates d'activité, entreprise, localisation, secteur d'activité, CA et effectifs
Langues et connaissances particulières	<i>Langues</i> : 'notions', 'bonnes notions', 'moyen', 'courant', 'bilingue' <i>Connaissances particulières</i> : informatiques, etc.
Centres d'intérêt	Ne pas mentir, ni grossir cette rubrique

### Remarques

Le CV représente un exercice majeur dans la démarche de recherche d'emploi en France.

Les règles à suivre sont rigides.

Joindre impérativement la lettre de motivation.

## Lettre de motivation - ALLEMAGNE

Forme	Dactylographiée
Nombre de pages	1 ou 2 pages
Structure	Libre
Remarques	<ul style="list-style-type: none"><li>- commencer le corps de la lettre par une minuscule</li><li>- style et ton réservés, impersonnels</li><li>- parler de son intérêt pour l'Allemagne (ton plus personnel)</li></ul>

(Expéditeur : )  
Prénom Nom  
Adresse  
Tél

Ville, Date

(Destinaire : )  
Prénom Nom  
Nom de la rue  
Code Postal

Sehr geehrter Herr XXX / Sehr geehrte Frau XXX (lorsque le nom de l'interlocuteur est connu)

Sehr geehrte Damen und Herren (lorsque le nom de l'interlocuteur est inconnu)

Corps du texte, rédaction libre

Mit freundlichen Grüßen

Signature (manuscrite)

Prénom Nom (dactylographiés)

## CV - ALLEMAGNE (Lebenslauf)

Photo	Obligatoire
Nombre de pages	1 page, sauf si beaucoup de matières
Forme	Dactylographié, datée et signée à la main
Ordre de présentation	Chronologie

Rubriques	Contenu
Presönliche Angeben : rubrique non obligatoire titrée sur le CV	Prénom Nom – Adresse - Tél. personnel / portable – Courriel – Date et lieu de naissance – Situation familiale - Religion
Ausbildung	Partir de l'école primaire ; préciser les notes et s'il y a lieu les spécialisations, sujets de mémoire, etc.
Berufserfahrung	Rubrique brève : dates, intitulés des postes, et succinctement les missions attribuées
<u>Besondere Kenntnisse</u>	<i>Fremdsprachen</i> (langues) <i>Datenverarbeitung</i> (informatique)
<u>Sonstige</u> (divers)	Appartenance à un syndicat, un club ; en dernier recours les hobbies

### Remarques

Le CV doit être sobre, impersonnel dans sa présentation. Les périodes vides dans un CV sont mal perçues. Ne pas parler d'emploi pour un stage et inversement. Le dossier de candidature doit être très précis : lettre de motivation + certificats de travail+ photocopies des diplômes et attestations de stages + lettre de références.

## Lettre de motivation - AUSTRALIE

Forme	Dactylographiée
Nombre de pages	1 page
Structure	
Remarques	3 éléments à mentionner dans la lettre : - le poste envisagé, - l'intérêt pour l'entreprise, - l'intérêt pour l'Australie en général

(Expéditeur : )

Prénom Nom

Adresse

Tél

(Destinataire : )

Prénom Nom

Fonction

Adresse

Dear Mr XXX

*1<sup>er</sup> paragraphe* : le motif de son contact (réponse à une offre d'emploi, candidature spontanée...).

*2<sup>ème</sup> paragraphe* : les points forts de la candidature.

*3<sup>ème</sup> paragraphe* : faire apparaître votre attirance pour l'Australie et l'entreprise.

Sincerely

Signature (manuscrite)

## CV – AUSTRALIE

Photo	Non, sauf si expressément demandée
Nombre de pages	Entre 3 et 7 pages
Forme	Dactylographié
Ordre de présentation	Chronologie, Chronologie inversée ou thématique

Rubriques	Contenu
Personal data : rubrique non titrée sur le CV	Prénom Nom – Adresse - Tél. personnel / portable – Courriel
Career objective : objectif professionnel (rubrique non titrée)	Poste visé
Education	Mentionner les notes
Work experience	Préciser les noms des entreprises, les localisations, fonctions exercées, les réalisations, etc. Etre très minutieux.
Languages	A développer
Activities and interests	
References	Indiquer le nom des personnes à contacter (professeurs, maîtres de stage, etc.)

### Remarques

Le CV australien est largement inspiré du CV américain.

Les indications concernant le sexe, la situation familiale, l'âge ne doivent en aucun cas apparaître pour des raisons de discrimination.

Lettre de motivation - CANADA

Forme	Dactylographiée
Nombre de pages	1 page
Structure	Idem que pour l'Angleterre
Remarques	<ul style="list-style-type: none"><li>- Le candidat prend les devants concernant la prise de rendez-vous</li><li>- Faire attention à la langue (vocabulaire anglais, mais dates à l'américaine, ainsi que certains mots)</li></ul>

(Expéditeur : )

Prénom Nom

Adresse

Tél

(Destinataire : )

Prénom Nom

Fonction

Adresse

Dear Mr XXX

Corps du texte

Sincerely

Signature (manuscrite)

## CV – CANADA

Photo	Non, sauf si expressément demandée
Nombre de pages	Pas de limitation réelle
Forme	Dactylographiée
Ordre de présentation	Chronologie inversée

Rubriques	Contenu
Personal data (rubrique non obligatoire titrée sur le CV, centré en haut de la première page)	Prénom Nom – Adresse - Tél. personnel / portable – Courriel
Career objective (objectif professionnel)	Poste visé
Professional experience	
Education	Indiquer les bons résultats scolaires
Languages	A développer
Skills (compétences)	

### Remarques

Le CV canadien anglophone ressemble au CV américain. Cependant, le vocabulaire canadien s'orthographe à l'anglaise.

Les dates sont à mettre à droite.



## Lettre de motivation - QUEBEC

Forme	Manuscrite
Nombre de pages	1 page maximum
Structure	3 paragraphes
Remarques	S'inspire très largement du modèle français

(Expéditeur : )

Prénom Nom

Adresse

Tél

(Destinataire : )

Prénom Nom

Entreprise

Ville, Date

Objet : annonce n°XXX parue dans XXX (dans le cas d'une réponse à une annonce)

Madame, Monsieur,

*1<sup>er</sup> paragraphe* : démarche du candidat (pourquoi cette entreprise, dans quel but, ...)

*2<sup>ème</sup> paragraphe* : en quoi cette candidature est intéressante pour l'entreprise

*3<sup>ème</sup> paragraphe* : demande de rendez-vous

Formule de politesse

Signature (manuscrite)

## CV – QUEBEC

Photo	Non, sauf si expressément demandée
Nombre de pages	Pas de limitation réelle
Forme	Dactylographiée
Ordre de présentation	Chronologie inversée

Rubriques	Contenu
Etat civil_: rubrique non titrée sur le CV	Prénom Nom – Adresse - Tél. personnel / portable – Courriel
Objectif de carrière : rubrique non titrée	Poste visé
Expérience professionnelle	Préciser les fonctions, les missions et les résultats
Formation	
Langues	
Compétences particulières	Informatique, etc.
Centres d'intérêts	Ne pas mentir ou grossir cette rubrique
Références	Indiquer le nom des personnes à contacter (professeurs, maîtres de stage, etc.)

### Remarques

Ce CV est rédigé en français mais très inspiré du modèle américain.

Les dates se mettent à droite.

## Lettre de motivation- ESPAGNE

Forme	Dactylographiée ou manuscrite
Nombre de pages	1 page
Structure	Libre
Remarques	La candidature spontanée n'est pas pratiquée en Espagne

Ville, Date

(Destinataire : )

Prénom Nom

Entreprise

Adresse

Muy señores míos

réponse à une petite annonce : mentionner la nature du poste, date de parution, etc.

Corps du texte

Atentamente les saluda **ou** A la espera de recibir su llamada, les saluda atentamente

(Expéditeur : )

Prénom Nom

Adresse

Tél

## CV - ESPAGNE

Photo	Non obligatoire
Nombre de pages	2 pages maximum
Forme	Dactylographié
Ordre de présentation	Chronologie inversée

Rubriques	Contenu
Etat civil : rubrique non obligatoire titrée sur le CV	Prénom Nom – Adresse - Tél. personnel / portable – Courriel – Age – Nationalité - Situation familiale
Formacion	Chronologie inversée
Idiomas (langues)	Précisez le niveau
Experiencia profesional	Préciser les dates d'activité, entreprises, localisation, secteur d'activité, CA et effectifs ; responsabilités ; essayez de faire des sous-rubriques thématiques
Otros datos	Sport, centres d'intérêt
Proyectos profesionales	Faites deux lignes sur votre projet professionnel

### Remarques

La maîtrise des langues (anglais, allemand) est un atout . Des notions de catalan ou basque sont fortement appréciées.

La pratique des candidatures spontanées n'est pas courante en Espagne.

## Lettre de motivation - ETATS-UNIS

Forme	Dactylographiée
Nombre de pages	1 page
Structure	Idem que pour le Royaume Uni
Remarques	<ul style="list-style-type: none"><li>- Utiliser des phrases courtes</li><li>- Employer des verbes d'action</li><li>- Soigner la langue : rédiger en américain pas anglais</li><li>- Donner des informations précises et concrètes</li><li>- Faire preuve d'esprit d'initiative, d'audace, de compétitivité (un candidat doit être rentable !!)</li><li>- Précéder le recruteur dans la prise de rendez-vous</li></ul>

(Expéditeur :)

Prénom Nom

Adresse

Tél

Date

(Destinataire :)

Prénom Nom

Fonction

Adresse

Dear Mr XXX **ou** Dear Ms XXX (lorsque le nom de l'interlocuteur est connu)

Dear Sir (lorsque le nom de l'interlocuteur est inconnu)

*1<sup>er</sup> paragraphe* : réponse à une petite annonce (donner réf, ...) ou candidature spontanée :  
qui êtes-vous ? que voulez-vous ?

*2<sup>ème</sup> paragraphe* : intérêt de la candidature pour l'entreprise ; parler de ses compétences et non de ses qualités (mettre l'accent sur ses études ; donner les sujets de mémoire, de recherche ayant un rapport avec le poste envisagé)

*3<sup>ème</sup> paragraphe* : proposition d'un rendez-vous, d'un entretien.

Yours sincerely (lorsque le nom de l'interlocuteur est connu)

Yours faithfully (lorsque le nom de l'interlocuteur est inconnu)

Signature (manuscrite)

## CV – ETATS UNIS

Photo	Non
Nombre de pages	Entre 3 et 7 pages
Forme	Dactylographié
Ordre de présentation	Chronologie inversée

Rubriques	Contenu
Personal data_: rubrique non obligatoire titrée sur le CV, centré en haut de la première page	Prénom Nom – Adresse - Tél. personnel / portable – Courriel – (Nationalité)
Career objective : objectif professionnel	Poste visé
Work experience	
Education	A ne pas trop développer
Languages	A développer
Specials skills (compétences particulières)	
Activities and interests	
References	Indiquer le nom des personnes à contacter (professeurs, maîtres de stage, etc.)

Remarques : différent du CV britannique, celui-ci est plus percutant. Il n'est pas rédigé en anglais mais en américain.

Laisser des marges, faire des phrases courtes, employer des verbes d'action.

Eviter les imprécisions et le style développé.

Sont appréciés l'esprit d'initiative et de concurrence. Le financement de ses études par son travail est un atout.

## Lettre de motivation - ITALIE

Forme	Manuscrite
Nombre de pages	1 page
Structure	
Remarques	<ul style="list-style-type: none"><li>- Très courte</li><li>- Equivalent d'une « lettre d'introduction » au CV</li><li>- Rester sobre</li></ul>

(Destinataire : )

Ville, Date

Prénom Nom

Entreprise

Adresse

Oggetto : domanda di lavoro

Corps du texte

(Expéditeur : )

Prénom Nom

Adresse

Tél

## CV - ITALIE

Photo	Non obligatoire
Nombre de pages	Pas de nombre standard
Forme	Dactylographié et signé
Ordre de présentation	Pas d'ordre standard

Rubriques	Contenu
Etat civil : rubrique non obligatoire titrée sur le CV	Prénom Nom – Adresse - Tél. personnel / portable – Courriel
Studi e formazione	Important : mentionner les diplômes, les établissements, les notes
Esperienze professionali	Très succinct
Langues et connaissances particulières	<i>Langues</i> : 'notions', 'bonnes notions', 'moyen', 'courant', 'bilingue' <i>Connaissances particulières</i> : informatiques, etc.
Altre informazioni	Connaissance en informatique, nationalité, permis, etc.

### Remarques

Le CV n'est pas aussi important que dans d'autres pays, car le recrutement se fait surtout sur entretien.

Hormis une lettre de motivation, nul besoin de documents annexes supplémentaires pour constituer un dossier de candidature.

Les Italiens préfèrent recevoir un candidat qui se déplace spontanément, qui montre de la motivation plutôt qu'un candidat qui envoie un courrier.



lettre de motivation - ROYAUME-UNI (cover letter)

Forme	Dactylographiée
Nombre de pages	1 page maximum
Structure	3 paragraphes
Remarques	- ne pas parler argent - mentionner ses qualités

(Expéditeur :)  
Prénom Nom  
Adresse  
Tél  
Date

(Destinataire :)  
Prénom Nom  
Fonction  
Adresse

Dear Mr XXX **ou** Dear Ms XXX (lorsque le nom de l'interlocuteur est connu)

Dear Sir (lorsque le nom de l'interlocuteur est inconnu)

*1<sup>er</sup> paragraphe* : réponse à une petite annonce (donner référence, ...) ou candidature spontanée : qui êtes-vous ? que voulez-vous ?

*2<sup>ème</sup> paragraphe* : intérêt de la candidature pour l'entreprise ; parler de ses compétences et non de ses qualités (mettre l'accent sur ses études ; donner les sujets de mémoire, de recherche ayant un rapport avec le poste envisagé)

*3<sup>ème</sup> paragraphe* : proposition d'un rendez-vous, d'un entretien.

Yours sincerely (lorsque le nom de l'interlocuteur est connu)

Yours faithfully (lorsque le nom de l'interlocuteur est inconnu)

Signature

## CV – ROYAUME-UNI

Photo	Non obligatoire
Nombre de pages	2 à 3 pages maximum
Forme	dactylographié
Ordre de présentation	Plutôt chronologie inversée

Rubriques	Contenu
Etat civil	Prénom Nom – Adresse – Pays - Tél. personnel / portable – Courriel – Date et lieu de naissance – Nationalité - Situation familiale
Professional Objective	Développer l'objectif de carrière (quoi, pourquoi, avantages pour la société)
Education (and training)	Ne pas traduire les diplômes, les expliquer et préciser le nombre d'années d'enseignement ; préciser les noms des établissements, les sujets de tout travail de recherche ; indiquer les moyennes et les classements.
Work experience	Bien distinguer <i>Summer jobs / vacation job / training period.</i>
Skills	<i>Foreign languages</i> : être honnête sur le niveau : 'conversational' (parlé), 'working knowledge' (technique), 'Fluent' (courant), 'bilingual' (bilingue). Mentionner les séjours linguistiques et les examens (TOEFL)
Hobbies	Très important pour les étudiants en manque d'expérience professionnelle. La pratique des sports d'équipe est appréciée, appartenance à un club ou association caritative, etc.
References	Lettres de professeurs, de maître de stage ou de l'ancien employeur attestant de vos compétences.

Remarques : nécessité d'être très explicatif concernant les diplômes et les expériences professionnelles. Utilisez un style télégraphique sur le mode du « je ». Exigence sur le niveau de langue. Joindre impérativement la lettre de motivation. Ne pas parler d'emploi pour un stage.



# Le départ et sa préparation

## LE FINANCEMENT

Selon une enquête récente de l'Observatoire national de la vie étudiante (OVE), un étudiant français de 22 ans dispose en moyenne de 500 € par mois. Le budget est structuré de la façon suivante : 200 € (soit 40%) sont reçus des parents, 160 € (32%) de collectivités notamment par le biais des allocations logement et des bourses et 140 € (28%) d'une activité salariée. Dans le cadre d'une expatriation, il convient donc de penser son mode de financement. En effet, l'aide financière que représente l'allocation logement ne s'applique pas lorsqu'on réside à l'étranger. Vous devez aussi prendre en considération le fait que votre stage sera (ou non) rémunéré. Car dans certaines villes, vivre avec 500 euros par mois est impossible. En termes de logement et de coût de la vie, les grandes villes scandinaves, américaines, canadiennes, japonaises et anglaises sont les plus chères. Le témoignage de Fabien rend compte de cette situation.

### **Témoignage de Fabien – 25 ans - étudiant en architecture**

Son année à Valence lui est revenue à environ 7 500 € tout compris (frais de scolarité, transport, etc.). Côté financement, Fabien était bénéficiaire d'une bourse (1 800 € par an), mais comme cela se produit assez fréquemment, il l'a reçue quasiment à son retour.

Il est à ce propos intéressant de noter que certaines banques proposent aux étudiants des avances de bourse pour éviter tout désagrément.

## Les crédits bancaires

Les banques sont de plus en plus intéressées par les jeunes qu'elles cherchent à fidéliser le plus tôt possible : ouverture d'un compte avec réduction sur les tarifs de carte bancaire, possibilité de découvert, avance sur bourse à 0 %, par exemple. Elles proposent toutes des crédits pour aider à financer les études supérieures. Mais contrairement au Canada où près de 70 % des étudiants font appel au crédit, les Français y sont peu enclins.

Différentes possibilités vous sont offertes :

- Le différé – ou la franchise partielle - consiste à ne faire payer, dans un premier temps, que les intérêts de l'emprunt, puis les quatre ou cinq années suivantes le capital.
- La franchise totale où l'étudiant ne rembourse, dans une première période, ni les intérêts ni le capital, mais présente des mensualités plus importantes par la suite.

La plupart des banques proposent aussi de débloquer des sommes de façon fractionnée, au fur et à mesure des besoins. Cela permet d'alléger les intérêts et les banques se montrent plus souples pour alterner périodes de remboursement et périodes d'emprunt.

Dans tous les cas, les banques demandent aux parents ou à un tiers solvable de se porter caution.

Une simulation a été effectuée pour une personne désirant étudier les trois prochaines années. Elle souscrit un prêt de 10 000 € et souhaite le rembourser en quatre ans après avoir trouvé un travail.

Avec la formule de la franchise partielle, cette personne paierait 36 € par mois durant ses études et 227,14 € assurances incluses, les quatre années suivantes. Le coût global de ce prêt (à 3,95 %) s'élèverait à 2 192 €

Avec la franchise totale, elle paierait 285,35 € par mois, pendant quatre ans, soit un coût total de 3 697 €

Attention, ce type de prêt impose un remboursement en début de carrière, période qui n'est pas financièrement facile. Le remboursement différé est aussi un pari sur l'avenir, par nature, incertain.

Les tableaux suivants présentent les produits de grandes banques françaises. Les caractéristiques et les taux indiqués sont purement indicatifs et sont susceptibles d'être modifiés. Il vous appartient de faire jouer la concurrence entre les différentes offres.

<b>BNP Paribas</b>	
Pour les expatriés	Crédit étudiant
"Offre multimédia" : gestion du compte à distance par internet, serveur vocal, sms, TV	Montant pouvant s'élever jusqu'à 21 500 €
	Possibilité de différer le remboursement du prêt jusqu'à 5 ans
	Possibilité de modifier les mensualités, sans frais
	Possibilité de remboursement par anticipation, sans frais
	Prix ou taux (hors assurance) : 5,00%
	5%

<b>CCF</b>	
Passeport Avenir	Prêt étudiant
Destiné aux 18-25 ans	Montant de 2 000 € à 21 500 €
Carte visa internationale 1 <sup>ère</sup> Avenue gratuite dès la première année	Possibilité de différer le remboursement du prêt jusqu'à 4 ans
NB : -50% sur une autre carte bleue	Echéances modulables (2 maximum sur la durée du prêt)
500 € de découvert autorisé pendant 15 jours maximum dans le mois, consécutifs ou non	Possibilité de remboursement par anticipation, sans frais
Assurance du moyen de paiement (en cas de perte ou de vol du chéquier ou de la carte bleue)	
Assurance téléphone portable (vol du portable + prix des communications passées avant opposition carte SIM), à raison de 300 €/an/sinistre	
"CCF Alertes" gratuitement 6 fois/mois (permet de recevoir des informations bancaires et boursières sur son mobile et/ou internet)	
Bénéficiaire du réseau HSBC. Prendre contact avec les IBC (International Business Centers) qui permettent d'ouvrir des comptes à distance, ...	
7 € par trimestre	4,50%

<b>CIC</b>	
Pour les jeunes qui partent à l'étranger	Prêt Études Parcours J
<b>Contrat Personnel Parcours J</b> : une carte internationale, des assurances et des assistances, la gestion du compte par internet, les alertes SMS, un découvert, les Bons Plans	<b>Montant</b> : de 750€ à 40 000€ <b>Durée</b> : maximum 10 ans dont 5 ans de franchise et 5 ans de remboursement
<b>Ouverture d'un compte à l'étranger</b> : lettre d'introduction et conditions de la banque correspondante. Virements internationaux à 50%	Tous les paramètres du prêt (montant, durée, franchise) sont modifiables sans pénalité tant que le remboursement du capital n'a pas démarré
Financement : <b>Avance sur bourse d'études</b> et Prêt Etudes	Déblocage partiel des fonds à la demande de l'étudiant
Protection sociale : « <b>Etudiant Assistance</b> », un seul produit pour la couverture complémentaire santé, l'assurance l'assistance et la Responsabilité Civile	
Le « <b>guide bancaire de l'étudiant à l'étranger</b> » : un guide de conseils pour aider à préparer son départ (gratuit dans nos agences)	
Contrat Personnel Parcours J : 3€ par mois	De 3.50% à 4.30%



<b>Crédit Lyonnais – Espace international</b>
« Offre spéciale expatriés »
50% de remise sur le tarif des virements internationaux
50% de réduction sur l'abonnement à "Crédit Lyonnais interactif" (gestion du compte et/ou de son portefeuille par Internet)
La carte visa Premier gratuite pendant 6 mois
Découvert autorisé à taux préférentiel
Assurance multirisque habitation propriétaire non occupant (assurance multirisque qui couvre le propriétaire expatrié pendant son absence)
e.creditlyonnais.fr (= agence en ligne)
Bénéficiaire des facilités permises par le réseau des banques partenaires à l'étranger
<u>Remarque</u> : cette offre sera généralisée dans toutes les agences Crédit Lyonnais. En effet, pour l'instant seules les cellules s'occupant de l'international sont très au fait de l'expatriation d'un point de vue bancaire. La cellule internationale du Crédit Lyonnais propose également une offre spéciale VIE.

## Société générale

### **Prêt étudiant évolutif**

Montant de 1 500 € à 21 500 €

Possibilité de différer le remboursement

Possibilité de modifier les mensualités

Possibilité de rembourser par anticipation, sans frais

Taux préférentiels pour les membres d'une mutuelle étudiante régionale partenaire (MEP, SMECO, SMEREB, SMEREP, SMERRA) et les étudiants des Grandes écoles

Taux 3,50% à 4,60%

## **Les organismes délivrant des bourses**

### **L'Organisation Internationale des Migrations**

Cet organisme international regroupe 93 gouvernements. Il ne propose ni emploi ni stage mais apporte son appui aux candidats à l'expatriation. Si votre candidature est recevable, vous pouvez obtenir des billets d'avion à prix réduit. La réduction de 10 à 50% vaut pour la plupart des destinations. Contact :

OIM (IOM en anglais)

6 passage de la Tenaille - 75014 Paris

Tél. : 01.40.44.06.91 - Internet : [www.iom.int](http://www.iom.int)

### **Le ministère des Affaires étrangères (MAE)**

Pour les étudiants et les jeunes chercheurs de niveau bac + 5, le MAE délivre les bourses Lavoisier. Leur montant est calculé sur la base de 915 € par mois, variable selon le coût de la vie sur place. Contact :

**Egide** - 28, rue de la Grange aux belles - 75010 Paris

Tél. : 01.40.40.58.58 - Internet : [www.egide.asso.fr](http://www.egide.asso.fr)

Cette association propose d'autres types de financement et d'aide à la mobilité internationale pour les chercheurs et les universitaires.

### **Les Conseils régionaux et généraux**

Des aides peuvent être accordées par les Conseils régionaux et généraux de votre lieu de résidence. Elles peuvent être cumulées avec d'autres bourses. Il vous appartient de vous mettre en contact avec ces institutions qui se sont parfois dotées d'un service spécifique pour favoriser la mobilité internationale.

### **Divers organismes**

Divers organismes ont des programmes de bourses : l'Union européenne, bourses Jean Monnet pour les sciences sociales, la Fondation de France, etc.

Pour connaître toutes les adresses, les objectifs, les modes d'attribution de ces organismes :

« Bourses et aides à la mobilité internationale – Français se rendant à l'étranger », rédigé par la direction de la coopération internationale et du développement du ministère des Affaires étrangères, publié par La Documentation Française en 2003. Ce document est consultable gratuitement en structure d'accueil de la Maison des Français de l'étranger.

Pour plus d'informations :

### **Ministère de l'Emploi et de la Solidarité**

Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle

7, square Max Hymans - 75741 Paris cedex 15

Tél. : 01.44.38.32.11 - Courriel : [dgefp.mmt@travail.gouv.fr](mailto:dgefp.mmt@travail.gouv.fr)

### **Source d'Europe** (centre d'information sur l'Europe)

288 boulevard Saint-Germain - 75007 Paris

Internet : [www.info-europe.fr](http://www.info-europe.fr)

## **LE VISA, LE TITRE DE SEJOUR**

Pour un séjour touristique, les citoyens français n'ont pas besoin de visa dans bon nombre de pays du monde. C'est vrai pour les pays de l'Union européenne. Muni d'une simple carte d'identité ou d'un passeport en cours de validité, il est possible de se rendre à tout moment dans un pays membre. Mais la durée du séjour, si elle doit dépasser trois mois, nécessite d'autres formalités.

### **Pour un séjour de plus de trois mois dans un pays de l'Union européenne**

Un permis de travail n'est pas exigé pour exercer une activité professionnelle dans un autre pays membre. Le **permis de séjour** constitue un titre suffisant pour travailler régulièrement.

Pour l'obtenir, il suffit de justifier d'un revenu permettant de subvenir à ses besoins. Le demandeur fournira la preuve qu'il est couvert par une assurance maladie au sein de l'Union européenne.

### **En Allemagne**

Pour exercer une activité professionnelle ne dépassant pas trois mois, le droit au séjour est reconnu sans qu'aucun titre ne soit délivré, mais vous devez déclarer votre présence dans les huit jours après votre arrivée en Allemagne, au bureau spécialisé (Einwohnermeldeamt) de la mairie (Rathaus) de votre lieu de résidence. Vous y remplirez un formulaire de déclaration de domicile (Meldebescheinigung) qui vous sera demandé pour de nombreuses autres formalités et notamment pour l'ouverture d'un compte bancaire.

Si le séjour est supérieur à trois mois, le permis de séjour est obligatoire. Pour en faire la demande, il faudra auparavant avoir effectué votre déclaration de domicile. Vous disposez ensuite d'un délai de trois mois pour déposer une demande de permis de séjour (Aufenthaltserlaubnis).

Les pièces à fournir :

Un justificatif de couverture sociale, une déclaration de domicile, un relevé de banque, des justificatifs de moyens financiers suffisants pendant la durée du séjour.

### **Hors de l'Union européenne**

Il est strictement interdit de travailler sans autorisation légale et ce quel que soit le pays.

### **Au Canada**

Il est interdit de travailler au Canada si vous êtes entré dans ce pays en tant que touriste. Pour travailler, il faut avoir un permis de travail délivré par les services d'immigration avant votre entrée sur le sol canadien. Le permis est nécessaire même pour un travail non rémunéré.

Attention, il est impossible d'obtenir un tel permis au cours de votre séjour. Il faut impérativement ressortir du pays. Le plus simple est d'emporter l'offre d'emploi et de déposer une demande auprès de l'immigration canadienne dans les villes les plus proches de la frontière (Buffalo, Seattle, New York). Cette démarche qui consiste à entrer dans le pays sans de travail, d'y faire sa recherche de stage ou d'emploi et de ressortir du pays pour effectuer à l'étranger les formalités administratives et enfin d'entrer de nouveau, peut sembler étrange mais elle est tout à fait légale. C'est certainement le meilleur moyen pour trouver un stage au Canada. Les nouveaux accords d'échange de jeunes entre le Canada et la France signés en début d'année 2004 (notamment à travers le programme Visas Vacances Travail) devraient vous faciliter l'accès à ce pays.

### **Aux Etats-Unis**

Si vous ne possédez qu'un visa de touriste, la législation est encore plus rigoureuse aux Etats-Unis qu'au Canada. Non seulement il vous est interdit de travailler mais vous n'avez pas le droit de chercher du travail. Si vous avez entre 18 et 35 ans, vous pouvez solliciter à un **visa J1**. C'est un visa communément appelé « visa de stagiaire ». Il est valable pour une durée de 18 mois au maximum.

Si vous avez de hautes compétences professionnelles, vous pouvez obtenir un **visa de type H1B**. C'est un visa de travail qui vous permet d'être salarié de l'entreprise « sponsor ». Pour en savoir plus :

[www.councilexchange.org](http://www.councilexchange.org)

[www.immigration.gov](http://www.immigration.gov)

[www.amb-usa.fr](http://www.amb-usa.fr)

[www.unitedstatesvisas.gov](http://www.unitedstatesvisas.gov)

### **LA SECURITE ET LA SANTE**

« Conseils aux voyageurs » est un site Internet incontournable. Vous vous informerez des précautions à prendre tant pour la sécurité (lieux à éviter par exemple) que pour la santé (vaccination, hygiène notamment).

Préparer le départ

Il est recommandé à tous ceux qui s'installent à l'étranger, y compris pour un stage, de se faire connaître auprès du consulat dès leur arrivée (pour une inscription au registre des Français hors de France), particulièrement dans les pays hors de l'Union européenne.

Adresses utiles :

- **CIMED** - Cet organisme du ministère des Affaires étrangères tient à jour l'état sanitaire et médical de la plupart des pays. Tél. : 01.43.17.68.15. Internet : [www.cimed.org](http://www.cimed.org)

Si vous ne disposez pas d'un accès Internet, contactez votre médecin traitant qui pourra demander auprès du Comité d'information médicale (CIMED) une fiche pays regroupant toutes les données concernant les conditions sanitaires et médicales sur place.

- Les ambassades et consulats français à l'étranger

**Maison des Français de l'Etranger** - 30, rue La Pérouse, 75016 Paris

[www.mfe.org](http://www.mfe.org) - rubrique « annuaire » ou serveur vocal, Tél. : 0892.70.10.47 (0,34 euros la minute).

- **Conseils aux voyageurs** - Site du ministère des Affaires étrangères, comprend une rubrique santé. Les informations y sont en permanence actualisées.

[www.diplomatie.gouv.fr](http://www.diplomatie.gouv.fr)

## **LA PROTECTION SOCIALE**

**Centre des Liaisons Européennes et Internationales de Sécurité sociale (CLEISS)**

[www.cleiss.fr/docs/etudes/stagiaires.html](http://www.cleiss.fr/docs/etudes/stagiaires.html)

Les informations concernant la protection sociale des stagiaires sont disponibles sur le site Internet du Cleiss. Nous vous conseillons vivement de le consulter avant tout départ

pour l'étranger. Les questions de protection sociale sont souvent négligées. Il faut pourtant impérativement envisager une couverture maladie. Le texte qui suit a pour but de vous apporter un éclairage succinct sur les différentes pratiques en la matière.

## **Vous poursuivez vos études dans un pays de l'Espace Economique Européen (EEE) ou en Suisse**

### **L'assurance-maladie**

Si vous vous rendez dans un Etat membre ou en Suisse pour une courte durée et que ce déplacement ne suppose pas de changement de résidence, vous devez vous procurer auprès de votre centre de sécurité sociale le formulaire E 111 pour vous permettre d'accéder gratuitement aux soins d'urgence dans le pays d'accueil.

Si vous poursuivez vos études dans un des Etats membres ou en Suisse et que celles-ci supposent un changement de résidence, vous devez vous munir du formulaire E 128. Pour les étudiants ayant entre 18 et 20 ans, ce formulaire doit être établi par la Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM) de vos parents. Si vous êtes âgé de plus de 20 ans, vous pouvez l'obtenir par le biais de votre caisse de sécurité sociale étudiante. Ces formulaires vous dispensent d'adhérer au régime étudiant de sécurité sociale du pays dans lequel vous allez faire vos études.

Ces formulaires, valables pour une durée maximum d'un an, vous permettent, pendant votre année d'études à l'étranger, de bénéficier des prestations en nature (soins médicaux et hospitaliers) de l'assurance maladie maternité dans votre nouveau pays de résidence, pour les soins courants et pas seulement pour les soins urgents. Ainsi, en cas de besoin, vous bénéficierez d'une prise en charge sur place de vos dépenses de santé mais selon la législation sociale et les formalités en vigueur dans le pays d'accueil.

Par exemple, au Royaume-Uni, vous bénéficierez de la gratuité du système de santé, le National Health Service.



Attention, ces formulaires ne sont délivrés qu'aux étudiants qui possèdent des droits à la sécurité sociale en France : étudiant, salarié, indépendant, agricole, bénéficiaire de la couverture maladie universelle de base (CMU), ayant droit ou en maintien de droits.

Pour le régime étudiant, cela suppose donc une inscription universitaire et le paiement d'une cotisation annuelle à la sécurité sociale (assurance maladie).

### **L'assurance accident du travail - maladie professionnelle (AT-MP)**

Elle couvre tous les étudiants, qu'ils soient ressortissants communautaires ou non, inscrits dans une université française ou un établissement français d'enseignement supérieur. Seuls sont couverts les accidents survenant dans le cadre des cours dispensés au sein de l'université du pays d'accueil. En cas d'accident du travail, vous devez en informer votre université française. C'est elle qui fera la déclaration d'accident du travail à la caisse d'assurance maladie.

Si vous n'êtes pas inscrit dans une université française, votre assurance AT-MP dépend de la législation sociale en vigueur dans le pays dans lequel vous faites vos études : renseignez-vous sur les dispositions applicables afin de souscrire éventuellement une assurance privée.

### **Vous poursuivez vos études dans un Etat non membre de l'EEE ni en Suisse**

#### **Vous partez dans un pays qui a signé une convention avec la France**

Si vous effectuez vos études dans un pays qui a signé une convention avec la France, il faut vous renseigner auprès de votre caisse d'assurance maladie ou mutuelle étudiante. Pour savoir si la France a signé une convention avec votre pays d'études en matière d'assurance maladie, vous pouvez consulter le site Internet du Centre des Liaisons Européennes et Internationales de Sécurité Sociale (CLEISS) : [www.cleiss.fr](http://www.cleiss.fr), rubrique « accords internationaux ».

Les conventions de sécurité sociale permettent aux ressortissants des deux pays de bénéficier directement de l'assurance maladie, sans délai de carence ou réduits, à partir du moment où la preuve d'une affiliation dans le pays d'origine est apportée.

Vous pourrez aussi adhérer au régime étudiant de sécurité sociale du pays où vous allez étudier.

### **Vous partez dans un pays qui n'a pas signé de convention avec la France**

Si le pays dans lequel vous poursuivez vos études n'a pas signé de convention de sécurité sociale avec la France, vous vous trouvez dans l'une des deux situations suivantes selon votre âge.

Si vous avez moins de 20 ans, vous bénéficiez de la protection sociale de vos parents au titre d'ayant droit, sous réserve de remplir les conditions suivantes :

- L'établissement universitaire où vous êtes inscrit doit vous préparer à un diplôme officiel,
- Vous devez fournir un certificat de scolarité,
- Vous devez revenir en France au moins une fois au cours de votre année universitaire.

En cas de soins médicaux pendant votre année universitaire, seuls les soins urgents et imprévus pourront être pris en charge. Veillez à bien conserver vos factures pour éventuellement être remboursé dans la limite des tarifs forfaitaires français auprès de votre organisme d'assurance.

Si vous avez plus de 20 ans, vous devrez adhérer au régime étudiant de sécurité sociale du pays d'études.

### **Le cas particulier du protocole d'entente franco-qubécois**

Ce protocole, signé entre la France et le Québec, prévoit des dispositions particulières pour les étudiants français qui poursuivent leurs études au Québec.

Si vous poursuivez vos études au Québec, il faut demander avant votre départ le formulaire **SE 401-Q-102** à votre caisse d'assurance maladie, en justifiant de votre affiliation au régime français de sécurité sociale. Ce formulaire vous dispensera ainsi d'adhérer au régime étudiant québécois.

A votre arrivée au Québec, vous devez vous inscrire auprès de la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ) en présentant le formulaire et en fournissant :

- Le certificat d'acceptation pour études délivré par le ministère québécois des communautés immigrées,
- Un document d'identité attestant de votre nationalité française,
- L'attestation de votre inscription dans une université québécoise.

Vous bénéficierez ainsi que vos ayants droit des prestations prévues par la législation québécoise.

Si vous poursuivez vos études au Québec dans le cadre d'un échange universitaire : vous restez inscrit dans votre université en France et vous ne l'êtes pas dans l'université québécoise, procurez-vous le formulaire **SE 401-Q-106** auprès de votre caisse d'assurance maladie avant votre départ et faites-le compléter par votre université en France.

Il faudra vous présenter à votre arrivée au Québec à la RAMQ muni de ce formulaire.

Pour toute précision concernant le régime d'assurance maladie du Québec, vous pouvez consulter le site du **CLEISS**, rubrique « protection sociale étrangère » ou bien vous adresser à la **Délégation Générale du Québec**

66, rue Pergolèse - 75116 Paris (Tél. : 01 40 67 85 00)

### **Vous effectuez un stage à l'étranger**

La situation du stagiaire varie selon que ce dernier est rémunéré ou non et s'il possède ou non une convention de stage.

## **Les stages en entreprise non rémunérés avec convention de stage dans un pays de l'EEE ou en Suisse**

Avant votre départ, demandez le formulaire E 128 à votre organisme d'assurance maladie ou mutuelle étudiante. Ce formulaire vous dispense d'adhérer au régime de sécurité sociale local. Vous êtes exonéré du paiement des cotisations sociales du pays d'accueil si :

- Le stage est d'une durée inférieure à 12 mois.
- Des droits à l'assurance maladie sont ouverts en France auprès du régime étudiant (affiliation en cours en France).

Pour des soins médicaux pendant la durée de votre stage, vous bénéficierez d'une prise en charge sur place de vos dépenses de santé selon la législation de sécurité sociale en vigueur.

## **Votre stage se déroule dans un pays hors EEE**

Vous n'êtes pas affilié au régime local de sécurité sociale. En cas de soins médicaux, vous devrez régler les frais sur place mais n'oubliez pas de conserver les factures et justificatifs de paiement. A votre retour en France, en présentant votre dossier à votre caisse d'assurance maladie ou mutuelle étudiante, vous serez remboursé sur la base des tarifs forfaitaires français.

## **Les accidents du travail au cours du stage**

A défaut d'une prise en charge de vos soins médicaux par le régime de sécurité sociale du pays d'accueil, vous pourrez être pris en charge par la sécurité sociale française.

## **Au Québec**

Si vous effectuez un stage non rémunéré dans une entreprise au Québec, obligatoire dans le cadre de vos études, vous êtes soumis à la même procédure que celle qui est appliquée dans le cas d'une poursuite des études au Québec.

### **Les stages en entreprise non rémunérés sans convention de stage**

Vous n'êtes pas affilié au régime local de sécurité sociale. Vous ne pourrez donc être remboursés qu'à votre retour en France sur la base des tarifs forfaitaires français. Vous n'avez pas de couverture accident du travail.

### **Les stages rémunérés dans une entreprise étrangère**

Un stage rémunéré peut être considéré comme un emploi à partir du moment où l'entreprise doit acquitter les charges sociales du pays dans lequel vous effectuez votre stage.

Les diverses cotisations versées au régime de sécurité sociale local entraînent automatiquement votre affiliation à ce dernier. Vous ne bénéficiez donc plus de la sécurité sociale française mais vous êtes soumis à la couverture sociale du pays d'accueil. Ainsi, vous ne pourrez plus être remboursé en France si vous consultez un médecin lors de vos séjours, même si vous bénéficiez encore de droits à la sécurité sociale française avant votre départ pendant encore une certaine durée.

### **Les solutions de remplacement**

Nous venons de balayer la protection sociale dans les cas suivants :

- Poursuite des études dans l'EEE ou en Suisse.
- Poursuite des études hors EEE (\*)
- Le stage à l'étranger
  - Avec convention de stage dans l'EEE ou en Suisse (\*)
  - Avec convention de stage hors EEE (\*)
  - Sans convention de stage (\*)
  - Rémunéré (\*)

Il apparaît des zones d'ombre ou de difficulté dans la couverture protection sociale pour les cas marqués d'un astérisque.

Pour pallier ces difficultés et partir tranquillement en étant certain de disposer d'une couverture maladie, d'une garantie accident du travail, d'une assurance responsabilité civile et rapatriement sanitaire, nous vous présentons ci-après 5 *packages* de sociétés d'assurances spécialisées dans la couverture des expatriés qui disposent de solutions peu onéreuses adaptées aux jeunes étudiants ou stagiaires.

Une sixième proposition s'adresse exclusivement aux stagiaires rémunérés : elle s'intitule Taitbout Prévoyance et offre une couverture maladie + accidents du travail en association avec la caisse des Français de l'étranger. Il est nécessaire d'y associer une assurance rapatriement à contracter auprès des sociétés d'assistance.

### **Annuaire des organismes institutionnels**

#### **Service des Relations Internationales de la Sécurité sociale**

Tél : 01 40 19 55 26/30

#### **Caisse des Français de l'Étranger (CFE)**

Bureau d'accueil - 12, rue de La Boétie - 75008 Paris

Tél. : 01 40 06 05 80

Siège social : BP 100 - 77950 RUBELLES

Tél. : 01 64 71 70 00 - Internet : [www.cfe.fr](http://www.cfe.fr)

#### **Centre des Liaisons Européennes et Internationales de Sécurité sociale (CLEISS)**

11, rue de la tour des Dames - 75436 Paris Cedex 09

Tél. : 01 45 26 33 41 - Internet : [www.cleiss.fr](http://www.cleiss.fr)

### **Les organismes d'assistance et d'assurance**

Nous avons regroupé les fiches descriptives des prestations proposées par cinq organismes. Ceux-ci n'offrent pas les mêmes options et les mêmes garanties. Les plafonds de remboursement ou d'avance sont très variables.

Il vous appartient de les comparer et de prendre contact pour plus de renseignements.

Préparer le départ

Nous vous conseillons de lire attentivement les clauses du contrat et vous faire expliquer ce qu'elles recouvrent et tout spécialement les clauses d'exclusion.

## *APRIL Mobilité*

Le package *Crystal Etudiants* + s'adresse aux étudiants de moins de 30 ans. Sa durée de validité est comprise entre 1 et 12 mois, et s'étend sur le monde entier (sauf France métropolitaine et département d'outre mer).

Il comprend :

- Les Frais de santé : remboursés à 100% des frais réels en cas d'hospitalisation dans le pays d'accueil. Une couverture lors de votre retour en France pendant les vacances.

- Un soutien psychologique : entretien avec un psychologue clinicien jusqu'à 5 entretiens (téléphoniques ou par Internet) par an.

- Une assistance rapatriement :

- transport médical, rapatriement sanitaire : 100 % des frais réels ;
- présence d'un proche si hospitalisation : billet A/R + 80 €par nuit ;
- retour anticipé si décès d'un proche : 100% des frais réels ;
- rapatriement du corps en cas de décès : 100% des frais ;
- avance de caution pénale à l'étranger : jusqu'à 7 625 €;
- assistance voyage si perte / vol effets personnels : jusqu'à 460 €;

- La responsabilité civile :

- dommages corporels : jusqu'à 765 000 €;
- dommages matériels : jusqu'à 460 000 € franchise de 76 €;
- autres dommages : jusqu'à 92 000 €;
- dommages matériels maîtres de stage : jusqu'à 12 000 € franchise de 76 €;
- protection juridique – recours : jusqu'à 3 100 € seuil d'intervention : 228 €;

- L'individuelle accident :

- capital en cas de décès par accident : 7 700€;



- franchise en cas d'invalidité par accident : jusqu'à 30 500 € franchise relative de 20% ; En cas d'infirmité permanente partielle, ce capital est réductible au prorata du taux d'infirmité permanente médicalement établi (franchise relative de 20%).
- Les bagages : à l'occasion du transport A/R en cas de perte, vol, destruction suite à explosion, incendie, dégâts des eaux (garantie limitée à 50% pour les objets précieux) : jusqu'à 1000€ franchise de 30€par sinistre.

La cotisation s'élève à 35€ par mois au 1<sup>er</sup> euro (c'est à dire pour une personne qui ne bénéficie pas de l'assurance liée aux formulaires E 111 ou E 128).

Si l'assuré bénéficie du régime obligatoire de Sécurité sociale d'un pays de l'Union européenne (lié au E 111 ou E 128) APRIL ne remboursera que sur justificatif des prestations du régime obligatoire. La cotisation mensuelle est alors de 27€

Pour plus de renseignements :

**APRIL Mobilité**

106, rue de la Folie-Méricourt - 75011 Paris

Tél. : 01.73.02.93.93. / Télécopie : 01.73.02.93.90

Courriel : [info@travelexpat.com](mailto:info@travelexpat.com) - Internet : [www.travelexpat.com](http://www.travelexpat.com)

## *AVI International*

Le *package* proposé par AVI s'adresse aux étudiants et aux jeunes de moins de 40 ans. Sa durée de validité est comprise entre 1 et 12 mois, et s'étend sur le monde entier (sauf le pays de résidence habituel). Les métropolitains qui partent dans les DOM-TOM seront garantis comme s'ils voyageaient dans l'Union Européenne, de même pour les assurés des DOM-TOM qui viennent en France métropolitaine. Les accidents de stage de type tertiaire (administration) sont garantis sans surprime. Les stages impliquant un travail manuel (ex. : cuisinier, boucher, etc.) nécessitent une surprime « risques graves ». Toutes les garanties sont sans franchise, il ne reste donc rien à votre charge.

Le *package* comprend :

- Les frais d'hospitalisation : prise en charge à 100% des frais médicaux jusqu'à 75 000 € par événement au sein de l'Union Européenne et 300 000 € hors UE.
  
- Les frais médicaux hors hospitalisation : prise en charge à 100% des frais médicaux jusqu'à 75 000 € par événement au sein de l'Union Européenne et 300 000 € hors UE.
  
- Une assistance rapatriement :
  - rapatriement médical : prise en charge illimitée ;
  - présence d'un proche si hospitalisation de plus de 5 jours : billet A/R ;
  - retour anticipé si un membre de la famille proche est dans une situation médicale critique ;
  - rapatriement du corps en cas de décès : prise en charge illimitée des frais de transport jusqu'au lieu d'inhumation ;
  
- La responsabilité civile :
  - la responsabilité civile « vie privée », pour les dommages corporels au tiers : remboursement jusqu'à 4 500 000 €
  - la responsabilité civile « vie privée » dommages aux biens est limitée à 450 000 € ;

- protection juridique en cas d'activation de la responsabilité civile est de 300 000 €

- L'individuelle accident :

- assurance décès : 3 000 €;
- garantie invalidité de 75 000 €;

En cas d'infirmité permanente partielle, ce capital est réductible au prorata du taux d'infirmité permanente médicalement établi par une expertise.

La prime est de 46 € par mois hors Union européenne, c'est une formule de type prise en charge à 100% au 1<sup>er</sup> Euro.

La prime pour l'UE, en complément du formulaire E128 ou du E111 est de 25 € par mois et de 35 € en prise en charge à 100% au 1<sup>er</sup> Euro.

La garantie stage est incluse gratuitement pour les stages administratifs dans les deux cas.

La surprime « risques graves » est de 15 € par mois, quel que soit le pays de stage.

Pour plus de renseignements :

**AVI International**

28 rue de Mogador - 75009 Paris

Tél. : 01 44 63 51 00 ou 0825 AVI INT / Télécopie : 01 42 80 41 57

Courriel : [avi-international@wanadoo.fr](mailto:avi-international@wanadoo.fr) - Internet : [www.avi-international.com](http://www.avi-international.com)

## *Mobility Benefits*

L'assurance jeune s'adresse à toutes les personnes de moins de 30 ans. La durée minimum est de trois mois renouvelable par trimestre : contrat de 3 – 6 – 9 – 12 mois.

Elle comprend :

Les frais d'hospitalisation : couverture à hauteur de 100% des frais d'hospitalisation consécutifs à un accident ou à une maladie nécessitant une intervention urgente dans les limites suivantes : 76 225 € aux Etats-Unis, Canada et Japon, et 45 735 € dans le reste du monde. En cas d'infirmité permanente partielle, ce capital est réductible au prorata du taux d'infirmité permanente médicalement établi (franchise relative de 20%).

Les frais médicaux hors hospitalisation :

- 100% des frais de consultations, de pharmacie, de radiologie, d'analyses et d'auxiliaires médicaux en cas d'accident ou de maladie infectieuse. Franchise de 46 € et limite de 76 225 € aux Etats-Unis, Canada et Japon. Franchise de 23 € et limite de 45 735 € dans le reste du monde.
- Les soins dentaires : 100% des frais en cas d'accident, avec une franchise de 31 € et une limite de 305 € pour la totalité du séjour. Les prothèses dentaires sont exclues.

L'assistance rapatriement :

- Prise en charge du rapatriement sanitaire (avion sanitaire, avion de ligne, train 1<sup>ère</sup> classe, ambulance).
- Le transport d'un membre de la famille jusqu'au lieu d'hospitalisation du bénéficiaire. Le retour dans le pays de résidence.
- Le rapatriement du corps en cas de décès, jusqu'au lieu d'inhumation dans le pays d'origine (frais de cercueil limité à 762 €).
- Le retour anticipé en cas de décès d'un proche parent (conjoint officiel, père, mère, frère, sœur, grands parents).
- L'envoi d'objets ou de médicaments.

La responsabilité civile : assurance des dommages corporels et matériels dans la limite de 1 524 490 € pour l'ensemble des dommages et de 76 225 € pour les seuls dommages matériels.

L'assistance voyage dans le monde : En cas d'accident de la circulation, avance de la caution pénale (limitée à 12 245 €) et des honoraires d'avocats (limités à 3 049 €).  
Transmission de messages urgents.

Les cotisations totales droit d'adhésion inclus, par personne et par séjour :

	6 mois	9 mois	12 mois
USA, Canada, Japon	260 €	389 €	480 €
Reste du monde	190 €	285 €	348 €

Pour plus de renseignements

**Centre de gestion ASFE – Mobility Benefits**

28, rue de Mogador - 75009 Paris

Tél. : 01.44.71.48.77 – Télécopie : 01.44.71.48.80

Courriel : [asfe@mobilitybenefits.com](mailto:asfe@mobilitybenefits.com) - Internet : [www.asfe-mb.com](http://www.asfe-mb.com)

## ***GMC Services***

Le *package* « Jeunes » proposé en collaboration avec la MFE s'étend sur une durée de 3 mois minimum à un an maximum. Il s'adresse aux moins de 28 ans. Il comprend deux formules :

*MFE ACCESS* son coût mensuel varie (pour les étudiants détenteurs du formulaire E111 ou E128) de 49 à 60 € suivant le pays de destination en complément de la sécurité sociale et de 83 à 109 € pour un remboursement au premier euro.

*MFE TOP* couvre de façon plus étendue les frais médicaux (pour plus de détails prendre contact avec l'entreprise), l'assistance, l'interruption d'études et l'individuelle accident. Son coût varie (pour les étudiants détenteurs du formulaire E111 ou E128) de 58 à 73 € suivant le pays de destination en complément de la sécurité sociale et de 103 à 138 € pour un remboursement au premier euro.

### Les frais d'hospitalisation :

- Ils sont remboursés à 100% des frais réels ;
- La prise en charge d'un forfait journalier ;
- La prise en charge du transport en ambulance ;

### Les frais hors hospitalisation

- Ils sont remboursés à 100% des frais réels (avec un maximum de 61 € ou 38 € - suivant le contrat - par acte pour les consultations).
- Les analyses, les soins infirmiers, les orthophonistes, les kinésithérapeutes, les frais de pharmacie et les radiographies sont remboursées à 100% des frais réels.

### Le rapatriement sanitaire

- Il est remboursé à hauteur des frais réels, avec la mise à disposition d'un billet d'avion retour dans le pays d'expatriation à l'issue de la convalescence, à hauteur des frais réels ;

- La mise à disposition d'un billet A/R pour l'un des proches en cas d'hospitalisation de plus de 7 jours consécutifs ou en cas de décès ; à hauteur des frais réels ;
- Le rapatriement du corps en cas de décès, à hauteur des frais réels ; les frais de cercueil et les frais annexes, maximum 1 900 €; la transmission de messages urgents, à hauteur des frais réels ; l'assistance juridique : honoraires d'avocat, maximum 1 900 € et avance d'une caution, maximum 15 000 €

### La responsabilité civile

Elle vient en supplément de la couverture sociale assurée, son coût est de 9 ou 13 € par mois suivant la destination.

### La garantie individuelle accident

En cas de décès d'origine accidentelle ou d'infirmité permanente totale d'origine accidentelle, un capital d'un montant de 15 245 € vous sera versé. En cas d'infirmité permanente partielle, ce capital est réductible au prorata du taux d'infirmité permanente médicalement établi (franchise relative de 20%).

Pour plus de renseignements

### **GMC services – Département international**

10, rue Henner – 75009 Paris

Tél. : 01.53.25.23.23 – Télécopie : 01.40.82.42.18

Courriel : [info@henner.com](mailto:info@henner.com) - Internet : [www.henner.com](http://www.henner.com)

## *Taitbout Prévoyance*

Le *package* "Jeunes salariés" proposé par le Groupe Taitbout, en collaboration avec la MFE, s'adresse aux expatriés de moins de 30 ans partant exercer une activité salariée rémunérée de moins de 1650 € par mois. L'admission se fait sans questionnaire médical si vous êtes adhérent à la Caisse des Français de l'Étranger (CFE) dans la catégorie "Travailleurs salariés".

En incluant les cotisations à la CFE, son coût mensuel est de 166 € dans le monde entier sauf pour le Canada, les États-Unis, le Japon et la Suisse pour lesquels la cotisation s'élève à 200 €

### Les frais d'hospitalisation

- Hospitalisation remboursée à 100% des frais réels
- Prise en charge d'un forfait journalier et des frais de transport liés à l'hospitalisation à hauteur de 90%, et d'une chambre particulière dans la limite de 49 € par jour

### Les frais hors hospitalisation

- Remboursement à 90% des frais réels ( avec un maximum de RSS\* + 99 € par visite pour les consultations)

*Frais réels : il s'agit de tous ceux habituellement couverts par la sécurité sociale (médecine courante, pharmacie, analyses et examens de laboratoires, radiologie, kinésithérapie, dentaire, optique). Certaines prestations, comme l'optique et le dentaire, font toutefois l'objet de plafonds maximum de remboursement.*

\* RSS : remboursement de la sécurité sociale (selon les barèmes applicables en France).

### Assistance médicale, transport et rapatriement sanitaire

- Avance des frais médicaux, chirurgicaux et pharmaceutiques,



- Transport médical d'urgence vers le centre médical le plus proche ou le mieux équipé, à hauteur des frais réels,
- Rapatriement sanitaire et prise en charge des frais de retour à votre domicile,
- Mise à disposition d'un billet A/R pour un proche en cas d'hospitalisation de plus de 9 jours consécutifs.

#### Assistance juridique et autres services

- Mise à disposition d'un avocat ( jusqu'à 763 €),
- Avance d'une caution pénale (maximum 7 623 €),
- Avance de fonds en cas de perte ou vol des effets personnels à l'étranger.

NB. La garantie Accident du Travail de la CFE inclut :

- Le versement d'indemnités journalières en cas d'accident du travail dès le 1<sup>er</sup> jour d'arrêt ( 31,32 € les 28 1ers jours, 41,76 € à compter du 29<sup>ème</sup> jour)
- Le versement d'une rente annuelle en cas d'incapacité permanente (21 925 € pour un taux d'incapacité de 80 %)

Pour plus de renseignements

### **Groupe Taitbout**

Délégation Internationale

4 rue du Colonel Driant – 75001 PARIS

Tél. : 01.44 89 43 41 / Télécopie : 01.44.89.44.98

Courriel : [international@groupe-taitbout.com](mailto:international@groupe-taitbout.com) - Internet : [www.expatries.com](http://www.expatries.com)

## Les assistances liées aux cartes bancaires

La carte *Visa premier* est prévue pour les personnes qui voyagent beaucoup. elle permet de bénéficier d'assurances et de garanties importantes, notamment sur le montant des fonds susceptibles d'être débloqués.

Sur les cartes bancaires, les assurances ne sont généralement pas valables au-delà de 90 jours consécutifs à l'étranger ; à l'exception de la carte *Visa premier* (attention, 90 jours maximum pour tout ce qui relève de l'assistance médicale, mais 180 jours concernant l'assurance voyage, l'assurance accidents voyage et la responsabilité civile). Il est possible de « réactiver » la couverture de 90 jours dès l'instant que vous rentrez sur le territoire national. Ne pas oublier pour cela de conserver votre titre de transport ou tout document justifiant de votre passage à l'intérieur de nos frontières. Pratique pour les étudiants partant en stage dans un pays européen ou limitrophe, beaucoup moins intéressant pour ceux qui partent plus loin.

Pour bénéficier des garanties qu'offre votre carte bancaire, notamment la garantie Achats ou l'assurance Accident-Voyage, il faut veiller à payer impérativement vos achats ou vos titres de transport avec ladite carte.

Par ailleurs, il peut être intéressant de savoir que pour la majorité des cartes bancaires (utilisables à l'étranger), les personnes pouvant bénéficier de certaines garanties sont : le titulaire, son conjoint ou concubin, leurs enfants âgés de moins de 25 ans à charge fiscalement et les ascendants. Ainsi, selon les cartes bancaires, le titulaire et les membres de sa famille peuvent bénéficier, par exemple, de l'assistance médicale, alors même qu'ils voyagent ensemble ou séparément. Autrement dit, si le voyage de Mlle Durand (âgée de moins de 25 ans et fiscalement à charge de son père) est payé par la carte bancaire de M. Durand (son père), le rapatriement de Mlle Durand sera pris en charge par la banque. Nous vous recommandons néanmoins de vous renseigner auprès de votre banque avant le départ.

Dernière précision : faire attention aux délais pour prévenir le service Assistance lié à votre carte bancaire, en cas de « sinistre ».

Avant le départ, il y a quelques réflexes à avoir concernant sa carte bancaire :

- vérifier sa validité,
- vérifier les plafonds de paiement et de retrait d'espèces qui y sont liés,
- connaître les garanties d'assistance et d'assurance.

Les banques ne peuvent percevoir de commissions ni sur les retraits, ni sur les paiements par carte bancaire effectués dans la zone euro.

Pour information, le réseau VISA couvre 220 pays et le réseau EurocardMastercard couvre 240 pays, à ce jour.

## **LA FISCALITE**

### **La fiscalité des étudiants en France**

Pour les familles se pose le choix du rattachement ou non des étudiants de moins de 25 ans au foyer fiscal.

Les données qui suivent sont issues d'un article du journal *Le Monde* intitulé « Une fiscalité favorable aux parents » (15 septembre 2003) issu du dossier : « Etudiant, la course aux Financements ».

#### **L'étudiant est rattaché au foyer fiscal de ses parents**

Si l'étudiant est déclaré par ses parents, ses revenus doivent être ajoutés aux leurs (à l'exception des indemnités de stage et des bourses). Les parents ont droit à :

- Une demi-part supplémentaire au quotient familial, une part entière s'il s'agit du troisième enfant ou du premier enfant à charge d'une personne vivant seule. L'avantage d'impôt est plafonné à 2 051 € par demi-part supplémentaire, porté à 3 549 € pour la part

entière accordée au premier enfant des personnes seules. Ainsi 1,3 million d'étudiants sont rattachés au foyer fiscal parental.

- Un abattement sur leur revenu imposable de 4 137 € si l'enfant est marié ou a charge de famille.
- Une réduction d'impôt pour frais de scolarité de 183 € pour les enfants en formation supérieure.
- Un abattement de 10% pour la taxe d'habitation.
- Les prestations familiales maintenues jusqu'à 21 ans pour les jeunes qui suivent des études. Cette prestation est supprimée en cas d'allocation-logement.

### **L'étudiant n'est pas rattaché au foyer fiscal de ses parents**

En cas de déclaration distincte, les parents peuvent déduire de leur revenu une pension alimentaire qui peut être versée en numéraire ou en nature. Celle-ci est plafonnée à 4 137 €. Elle devra être déclarée dans les revenus de l'étudiant.

### **Pour en savoir plus**

Les situations personnelles sont multiples, ainsi que les exceptions au régime général des impôts que la condition de stagiaire suppose (en Allemagne par exemple). Nous vous conseillons de recueillir le plus grand nombre d'informations en matière de fiscalité du pays d'accueil.

La Maison des Français de l'étranger met à votre service, sur rendez-vous, les compétences de fiscalistes. Sur son site Internet, il existe une « Fiche pratique » traitant de la fiscalité à l'étranger. Ce point fait aussi l'objet d'un chapitre du Livret des Français à l'étranger, disponible en ligne.

Pour prendre contact et vous informer, consulter le site : [www.mfe.org](http://www.mfe.org).

Le ministère des finances propose deux sites : [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr) et [www.minefi.gouv.fr](http://www.minefi.gouv.fr)

Il existe un centre des impôts pour les non-résidents :

**Centre des impôts des non-résidents (CINR)**

9, rue d'Uzès - 75094 TSA 39203 Paris Cedex 02

Renseignements – Tél : 01.44.76.19.00 - Télécopie : 01.44.76.19.90

Courriel : cinr.paris@dgi.finances.gouv.fr

Pour le paiement de l'impôt :

**Trésorerie de Paris des non-résidents**

9, rue d'Uzès -75082 Paris cedex 02

Tél. : 01.53.00.14.50 – Télécopie : 01.40.28.03.16

Un annuaire des administrations de tous les pays du monde est disponible sur [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr) - rubrique « Etats étrangers ».

## **LES ASSOCIATIONS LOCALES**

Il existe de nombreuses associations de Français ou de francophones à l'étranger. Les consulats disposent de listes exhaustives. Ces informations sont présentes sur leur site Internet. L'annuaire des consulats est disponible sur le site de la MFE [www.mfe.org](http://www.mfe.org) rubrique annuaire. Les associations qui bénéficient des réseaux les plus étendus sont :

**Union des Français de l'Etranger (UFE)**

28, rue de Châteaudun - 75009 Paris

Tél. : 01.53.25.15.50 – Télécopie : 01.53.25.10.14 - Internet : [www.ufe.asso.fr](http://www.ufe.asso.fr)

Cette association a 147 représentations dans le monde. Elle présente des candidats aux élections pour le Conseil Supérieur des Français de l'Etranger (CSFE).

**Association Démocratique des Français à l'Etranger – Français du Monde  
(ADFE)**

62, boulevard Garibaldi - 75015 Paris

Tél. : 01.43.06.84.45 – Télécopie : 01.43.06.08.99

Internet : [www.francais-du-monde.net](http://www.francais-du-monde.net)

Cette association est représentée dans 114 pays. Elle présente des candidats aux élections pour le Conseil Supérieur des Français de l' Etranger (CSFE).

**Fédération Internationale des Accueils des Français à l'Etranger (FIAFE)**

Créée en 1984, la FIAFE a pour vocation de promouvoir l'accueil des Français dans le monde. Elle propose aux Français expatriés un réseau mondial de plus de 110 accueils, apolitiques, non-confessionnels, bénévoles et francophones .

Son objectif est d'aider les expatriés et leur famille à mieux vivre leur mobilité, faciliter leur adaptation et les familiariser avec la culture du pays d'accueil. Les bénévoles, grâce à leur connaissance du pays, pourront vous aider à résoudre certains problèmes pratiques liés à l'installation dans un pays étranger

Cette association ne propose ni emplois, ni stages, ni logements.

**FIAFE c/o B. LIARD**

10, rue Lécluse - 75017 Paris

Tél. : 01.53.04.06.68 - Internet : [www.fiafe.org](http://www.fiafe.org)

**PENSER AU RETOUR**

Il convient aussi de penser à préparer son retour en France. La Maison des Français de l'étranger a publié deux ouvrages sur ce thème :

- *Le Livret du Français à l'étranger, chapitre « Le retour ».*
- *Le retour en France, guide 2004.*

Nous vous rappelons, pour mémoire, quelques formalités importantes.

### **La radiation du registre des Français établis hors de France et du centre de vote à l'étranger**

Prenez contact avec le consulat auprès duquel vous êtes enregistré pour demander votre radiation du registre des Français établis hors de France et rendre votre carte consulaire. Demandez aussi votre radiation du centre de vote à l'étranger. Cette démarche est indispensable pour une future inscription sur les listes électorales de votre nouvelle résidence en France ou à l'étranger.

### **Le déménagement**

Si vous avez recours à un déménageur ou à un transitaire, il faut impérativement effectuer un inventaire détaillé. Une attestation de changement de résidence est souvent réclamée pour autoriser le transit en douane au départ. Une liste de déménageurs est disponible sur le site de la MFE [www.mfe.org](http://www.mfe.org) rubrique « sites de l'expat ». Pour des informations complémentaires, il est possible de contacter [douanes@mfe.org](mailto:douanes@mfe.org)

Il vous est conseillé de prendre contact avec :

#### **La chambre syndicale de déménagement**

73, rue Jean Lolive- 93100 Montreuil-sous-Bois

Tél. : 01.49.88.61.40 - Internet : [www.csdeménagement.fr](http://www.csdeménagement.fr)

**Les douanes** : [www.douanes.gouv.fr](http://www.douanes.gouv.fr) rubriques « changement de résidence » et « vous installer à l'étranger ».

**Le site service public** : [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr) rubriques « déménagement » et « déménagement de l'étranger et douanes ».

## Les douanes à l'arrivée en France

Si vous venez d'un Etat membre de l'Union européenne, vous n'avez pas de formalité douanière à remplir.

Si vous venez d'un pays hors UE, vous pouvez bénéficier de la **franchise** pour l'importation de vos biens personnels. Il faut alors prouver une résidence à l'étranger depuis plus d'un an et la possession de ses biens depuis plus de 6 mois avant le transfert de résidence (par une preuve d'achat par exemple). Ces biens admis en franchise sur le sol français ne peuvent être cédés, loués ou prêtés pendant 12 mois suivant leur importation en France.

Vous devez fournir au service des douanes :

- Un inventaire des biens (y compris le véhicule) détaillé, estimatif, daté et signé ;
- Tout document probant attestant que vous vous installez en France (certificat de changement de résidence, ordre de mutation, contrat de travail, etc.)





# La vie pratique sur place

## MON ARGENT

### Témoignage de Lauren (Royaume-Uni)

Elle a ouvert un compte bancaire à la Lloyds, « *formalité quasiment inévitable dès l'instant que tu as un boulot* ». L'ouverture de compte a été gratuite et très simple. « *Ils rentrent ton profil dans leur ordinateur, et celui-ci t'attribue un type de chéquier et de carte bleue* ».

### Témoignage de Fabien (Suisse)

Durant ces 2 mois, Fabien a utilisé sa carte bleue visa et n'a pas ouvert de compte, « *ce n'était pas utile et pas évident d'ouvrir un compte en Suisse lorsqu'on est un simple étudiant* ».

Ces deux témoignages montrent clairement que l'ouverture d'un compte bancaire lors dans le pays d'expatriation dépend de votre situation. Dans un certain nombre de cas, l'utilisation du compte bancaire français se révélera la solution la plus adaptée.

Dans certains pays il est nécessaire, voire obligatoire, d'ouvrir un compte bancaire pour être payé. Tel fut le cas pour Lauren qui touchait un salaire mensuel. Vous devez également savoir que le statut bancaire est étroitement lié au statut fiscal de l'expatrié. C'est le domicile fiscal qui détermine si la personne est résidente ou non résidente de France.

Le statut de non-résident vous oblige à la transformation de votre compte français en un compte de non-résident. Pour cela il convient de respecter certaines règles et être informé des réglementations fiscales. Il faut donc :

- Transformer en France, votre compte bancaire en compte de non-résident ;
- Adapter vos produits financiers et votre gestion de patrimoine : fermeture du CODEVI et du PEA ;
- Respecter les réglementations des changes : en France, déclaration faite par la banque. A l'étranger, rapatriement physique de billets de banque, chèque à ordre et chèque de voyage, déclaration auprès des douanes à partir de 7 500 € ou équivalent en devises.

### **L'utilisation du chéquier français dans la zone euro**

Pour ceux qui ont décidé, pour diverses raisons, de ne pas ouvrir un compte à l'étranger et de conserver un compte bancaire français, il convient de se montrer vigilant sur quelques points.

Les chèques peuvent théoriquement être utilisés dans toute la zone euro. Mais il faut reconnaître que, dans la pratique, ce mode de paiement a peu de chance d'aboutir pour deux raisons. D'une part, le paiement par chèque est dans l'immense majorité des cas refusé par le commerçant lorsque le compte bancaire n'est pas domicilié dans le pays où se fait l'achat ; d'autre part, quand il est accepté, les frais de traitement sont à la charge de l'émetteur. Ces frais sont supérieurs à 15 €

### **L'utilisation de la carte bancaire à l'étranger**

La carte bancaire est le mode de paiement le moins onéreux et le plus sûr. Les fraudes ne concernent que 0,02% du montant mondial des transactions.

Il faut, toutefois, rester vigilant. La saisie du code lors du paiement chez un commerçant est une opération qui ne se pratique qu'en France. A l'étranger, la validité de l'achat se fait par la signature. N'importe qui pouvant imiter votre paraphe, la vigilance des commerçants étant parfois approximative, il ne faut jamais perdre de vue sa carte et conserver les factures et les tickets de retrait. Si le terminal utilisé comporte encore une

feuille de carbone (système du « sabot »), il faut impérativement la réclamer et la conserver, garder toutes les preuves d'achat (dates, lieux, etc.) qui servent à prouver, en cas de besoin, que le débit fait sur votre compte ne correspond pas à vos dépenses.

Malgré la distance, vérifier régulièrement dans la mesure du possible, l'état de votre compte. L'utilisation des services Internet des banques revêt un intérêt tout particulier. En cas d'anomalie, il faut immédiatement faire opposition. Si vous apportez les preuves et que vous effectuez une déclaration, la banque doit théoriquement créditer le compte au plus tard dans les trois mois et supprimer les agios d'un découvert lié aux malversations.

Autre conseil : il convient de faire attention au plafond des retraits notamment après avoir loué une voiture ou du matériel. Le dépôt de caution peut se faire par chèque mais aussi par la prise d'une empreinte sur la carte bancaire. Cette dernière constitue une garantie de paiement pour le commerçant.

Cette opération n'est pas sans conséquence. Même si elle ne débite pas le compte, elle vient réduire le plafond disponible, mensuel ou hebdomadaire, des dépenses autorisées. Le retrait d'espèces dans un distributeur pourra alors devenir impossible. Vous comprendrez aisément qu'il faut prêter attention à ce type d'opérations car si votre carte bancaire est votre seul moyen de paiement, et que cette dernière reste bloquée pendant une semaine voire un mois, cela peut entraîner de lourds désagréments.

### **Revenir avec son argent**

Vous trouverez dans le « guide du retour en France édité par La Maison des Français de l'étranger, de nombreuses informations concernant les aspects financiers du retour.

Il convient, au moment du départ, de se mettre en règle vis à vis des autorités fiscales. Certains pays imposent la présentation d'un quitus fiscal avant de quitter le territoire. La lecture des « dossiers pays » publiés par la MFE permet de prendre connaissance de ces réglementations.

## **MA VOITURE**

La législation est variable suivant le pays d'accueil. Sont mentionnés ici quelques cas susceptibles d'intéresser nombre de lecteurs. Pour des informations complémentaires, il est conseillé de se reporter aux « dossiers pays » publiés par la MFE, sur le site [www.mfe.org](http://www.mfe.org)

### **Au Royaume-Uni**

L'achat d'une voiture sur place coûte de 25 à 30% plus cher qu'en France. Un contrôle technique est exigé tous les ans pour les véhicules de plus de trois ans. L'immatriculation du véhicule doit être effectuée dans les 6 mois qui suivent l'arrivée en Grande-Bretagne. Pour effectuer cette immatriculation, il convient de s'adresser au « Véhicule Registration Office » dont dépend votre lieu de résidence. La liste de tous les bureaux est disponible auprès des bureaux de poste.

Il faudra acquitter la « Road Tax », équivalent de l'ancienne vignette française, qui coûte £150 par an pour tout véhicule et payer une taxe de £25 (« First Registration Fee »). L'assurance au tiers est obligatoire. Les primes sont variables suivant la cylindrée de la voiture.

Pour plus d'informations : [www.dvla.gov.uk/vehicles.htm](http://www.dvla.gov.uk/vehicles.htm)

### **Aux Etats-Unis**

Il est déconseillé d'importer son véhicule. Les réglementations américaines prévoient des normes très strictes, les formalités sont longues et compliquées et les frais élevés. Malgré cela, pour ceux qui souhaitent importer leur voiture, il est possible de se renseigner sur le site Internet des douanes américaines [www.customs.teas.gov](http://www.customs.teas.gov)

Si vous optez pour l'achat sur place, exigez l'acte de vente et la facture. Les taxes d'Etat, les frais de livraison et d'immatriculation devront être acquittés. Pour tous renseignements, contacter le « Department of Motor Vehicles » de l'Etat où votre voiture a été achetée. A noter que des contrôles techniques annuels sont prévus par la loi. L'assurance au tiers est obligatoire. Il convient de s'assurer auprès d'une compagnie locale. Se munir, avant le départ, d'une attestation de son assureur précédent spécifiant la durée de l'assurance.

Les titulaires de certains visas doivent souscrire des assurances spécifiques.

### **En Allemagne**

Il faut savoir que tout véhicule importé en Allemagne doit passer par le contrôle technique du TÜV (Technischer Überwachungsverein), équivalent du service des mines, avant de pouvoir être immatriculé. Tout véhicule de plus de trois ans doit être soumis à l'inspection du TÜV, tous les deux ans, pour obtenir les vignettes de droit de circulation apposées sur les plaques d'immatriculation. Il n'est pas exigé de droit de douane lors de l'importation d'un véhicule d'occasion, acheté toutes taxes comprises dans le pays d'origine.

Le permis de conduire français est reconnu en Allemagne. L'assurance des véhicules est obligatoire. Le minimum requis est la responsabilité civile. La souscription d'une assurance « Défense et recours » (Rechtschutz) est fortement recommandée : les recours en justice sont fréquents, longs et coûteux.

### **En Espagne**

Pour importer son véhicule en Espagne, il convient de demander le changement des plaques d'immatriculation dans le mois suivant l'importation. S'adresser à la Delegacion de Trafico compétente en fonction du domicile. Les pièces à produire sont : un document d'identité, la carte grise, un certificat de contrôle technique, dans certains cas, un certificat délivré par le consulat attestant de la résidence hors d'Espagne au cours des

12 derniers mois. L'achat et l'entretien d'un véhicule sur place ne pose pas de problème particulier. L'assurance au tiers est obligatoire. Toute assurance auprès d'une compagnie européenne est admise.

## **En Australie**

Il existe un contrôle technique annuel du véhicule (sauf les trois premières années pour un véhicule neuf), indispensable pour obtenir le certificat d'enregistrement. La vignette est en fait une assurance au tiers obligatoire dont le coût est inclus dans celui de l'immatriculation annuelle. L'importation est déconseillée. Les normes techniques sont très contraignantes et le coût d'acheminement prohibitif.

## **Le permis de conduire international**

Dans nombre de pays, le permis de conduire français n'est pas reconnu. Pensez à vous procurer le permis de conduire international. La procédure pour l'obtenir est relativement simple. Il convient de se rendre à la préfecture de son domicile muni :

- du permis de conduire national,
- de deux photos d'identité,
- d'un justificatif de domicile de moins de trois mois,
- d'une pièce d'identité et
- de 2,60 € en espèces.

Le permis international est valable trois ans. Conservez le permis français car sans ce document officiel, le permis international n'a aucune valeur. De plus, pour tout séjour prolongé, il faut se renseigner auprès de l'ambassade du pays d'accueil car il vous faudra soit échanger votre permis international contre un permis local soit tout simplement repasser le permis de conduire, s'il n'existe pas de convention avec le pays d'accueil.

La liste des pays avec lesquels la France a signé une convention d'échange se trouve dans le *Livret du Français à l'Étranger* et dans le guide « *Le retour en France* », publiés par la MFE.

## MON LOGEMENT

### La colocation pour réduire les frais

#### Témoignage de Sarah

Trouver un logement à Santiago « *n'est pas dur et pas cher!* ». Sarah a opté pour la colocation à deux. Ainsi, le coût pour un logement d'une surface de 90 m<sup>2</sup>, en centre ville, charges comprises, s'élève à environ 530 €

Sarah nous met en garde. L'inventaire c'est le relevé précis des objets, se trouvant dans le logement avant l'arrivée des locataires. Il est effectué par le propriétaire au moment de l'emménagement. Le propriétaire peut abuser le locataire en omettant sciemment de le faire à l'entrée dans les lieux et de ce fait réclamer des objets qui n'ont jamais été dans le logement.

Chaque pays réglemente à sa façon les contrats qui lient le propriétaire au locataire. Il est possible de donner une tendance générale : contrairement à la réglementation française, les réglementations étrangères sont le plus souvent en faveur du propriétaire. Renseignez-vous sur les usages avant votre départ.

#### En Espagne

Les baux sont d'un an renouvelable. Au moment de la signature du bail, il faut payer deux mois de loyer (le premier sert de caution et le second pour régler les frais d'agence). Depuis 1995, le principe de liberté de fixation des loyers au moment de la signature des contrats est rétabli. Cette mesure a eu pour conséquence directe la hausse du coût locatif en Espagne. Pour la location d'un studio, il faut compter en moyenne entre 200 et 600 €



suivant la localisation de l'appartement (centre-ville / banlieue) et la ville (Barcelone et Bilbao restant les plus chères).

### **Témoignage de Fabien**

Concernant les frais de logement, Fabien était logé dans une chambre pour 120 € par mois, en colocation dans un appartement. Cependant, il met en garde contre les profiteurs, d'autant plus que « *tout se fait au noir ; je n'ai pas vu de bail par exemple* ». Ainsi, Fabien a dû changer 3 fois de logement.

### **En Allemagne**

La durée des baux varie de deux à trois ans, renouvelable par tacite reconduction. A l'entrée dans les locaux, il faut en général prévoir le versement d'une somme comprise entre 4 et 6 loyers, comprenant une caution récupérable en fin de bail égale à 3 loyers, une commission d'agence égale à un ou deux loyers et le premier mois de loyer. Le loyer se paie un mois à l'avance. Les villes où le marché locatif est le plus cher sont Munich, puis Francfort, Hambourg, viennent ensuite Düsseldorf et Stuttgart.

### **En Australie**

Pour toute recherche de logement, consultez les agences immobilières dans les pages jaunes à la rubrique Real Estate Agent. Les frais d'agence sont à la charge du propriétaire (entre 8 et 10% du loyer). La durée du bail est d'un an mais il est préférable de demander un « Long lease » pour deux ou trois ans pendant lesquels le loyer ne changera pas. Cependant, les propriétaires peuvent reprendre leur logement à tout moment avec un préavis d'un mois. Il est vivement conseillé de bien lire le bail, en particulier pour les conditions de reprise par le propriétaire et de départ du locataire. Le propriétaire, ou l'agence, visite périodiquement le logement, environ tous les trois mois. Le loyer est payable d'avance et il est nécessaire de payer une caution représentant un mois de loyer. Les loyers sont généralement négociés et établis à la semaine. Il existe un site Internet susceptible de vous donner des informations sur vos droits en cas de litiges avec le propriétaire : [www.tenants.org.au](http://www.tenants.org.au)

## Au Royaume-Uni

Le montant du loyer sur les petites annonces peut être indiqué à la semaine « *per week* » (pw) ou au mois « *per month* » (pm). Il est important de se faire remettre un contrat de bail (*tenancy agreement*) en bonne et due forme ; mentionner notamment la durée du préavis et la prise en compte éventuelle de la taxe d'habitation dans le montant du loyer. Par ailleurs, il est conseillé d'établir un état des lieux à l'arrivée et de demander des reçus pour tout paiement effectué.

Il est plus aisé de trouver un appartement meublé et il n'y a guère de différence de prix entre une location vide ou meublée. Le délai de recherche varie de deux à trois semaines. Vu les prix très élevés, il peut être préférable pour un célibataire de partager un appartement (*flat sharing*). On peut trouver ses co-locataires par annonce dans la presse ou par les agences immobilières.

Des annonces sont également disponibles sur le site de la Maison des Français de l'étranger : [www.mfe.org](http://www.mfe.org) - rubrique « Forums » puis « Royaume-Uni Logement »

### Témoignage d'Elisabeth – 19 ans

Etudier à Londres représente des frais très lourds car c'est une ville où la vie est très chère, « *plus chère qu'à Paris* ». Par conséquent, Babeth a contracté un prêt étudiant. Ainsi, elle a fait le plein de nourritures en France pour essayer de tenir le maximum de temps ; « *c'est moins cher et surtout meilleur !* ». Concernant le logement, Babeth nous explique que « *les loyers sont vraiment exorbitants ; c'est pour cela que j'ai opté pour la colocation. Là je vais payer « seulement » 580 € ! Pour tout ce qui est procédure de location, c'est beaucoup plus simple de se déplacer sur place pour trouver un logement. Une fois le logement trouvé, l'agence immobilière m'a demandé de lui fournir le nom d'un ami sur le territoire, une recommandation de la banque, une attestation de mon dernier bailleur et une attestation de l'école ou d'un employeur. Sans oublier un mois de caution plus les frais de dossier (references fees) et une commission.* »



# Annexes

## LES TEMOIGNAGES

### Aurore TCHIKAYA - 24 ans – Californie

Aurore est titulaire d'un DESS Communication et Jeunesse obtenu à Bordeaux en 2003. C'est au moment de son année de licence en LEA (Langues Etrangères Appliquées), en 1999, qu'elle est amenée à effectuer un stage obligatoire à l'étranger. C'est sur les Etats-Unis, et plus exactement la Californie que son choix se porte, « *Etat le plus libéral au niveau des cultures, qui fait que l'on se sent comme n'importe quel Américain, pas comme un étranger* ». Pour cela, elle s'adresse à un organisme, le SILC à Paris, qui, moyennant environ 1 200 €, s'occupe de trouver, pour les étudiants, des stages, des « *summer jobs* », prend en charge le billet d'avion aller-retour, propose des packages pour la protection sociale, etc.

Pour pouvoir partir, Aurore s'est rendu à l'ambassade des Etats-Unis à Paris afin d'obtenir un visa d'autorisation de travail, ayant déjà par ailleurs un passeport en cours de validité. Cinq jours plus tard seulement, elle est priée de venir le chercher. Elle a eu de la chance, le délai a été particulièrement court, compte tenu du contexte international.

Peu après, munie de 300 € en *traveller's cheque* « *pour voir venir* », Aurore se retrouve dans l'avion direction la Californie, où elle sera employée au *Sequoia Kingscanyon National Park* dans le cadre d'un *summer job* (elle a réussi à négocier avec ses professeurs la possibilité de transformer son *summer job* en stage, afin de valider son année). Ce parc national compte plusieurs centaines d'employés, parmi lesquels évidemment beaucoup d'Américains mais aussi beaucoup d'Européens. Aurore est

employée en tant que *cash counter*, c'est-à-dire caissière dans le petit supermarché du parc. Elle a passé un contrat de travail classique, néanmoins « plus souple » étant rédigé dans le cadre d'un *summer job*. Au fil du temps, elle se voit confier plus de responsabilités, ayant à charge la fermeture du magasin et la gestion des comptes. Aurore est donc devenue en 6 mois assistante de gestion, sans aucune expérience préalable en la matière. Son salaire mensuel est d'environ 750 € loyer décompté.

Aurore, citadine dans l'âme, appréhendait un peu la vie en pleine forêt, sachant de surcroît qu'elle était logée, comme tous les autres employés, dans des cabanes en bois avec le minimum de confort. Mais au fur et à mesure que le temps passait, elle s'est rendue compte qu'« *il y avait plein de trucs à faire, que même s'il n'y avait pas la télé tu ne t'embêttais pas pour autant* ». Qui plus est, c'est dans ce cadre idéal qu'Aurore a fêté ses 20 ans. Autant de souvenirs qui l'ont rendue très nostalgique à son retour à Paris, dans « la » ville.

Pendant son séjour, Aurore n'a pas jugé utile d'ouvrir un compte bancaire, dans la mesure où cela ne lui semblait pas judicieux pour une durée aussi courte (6 mois), car elle était payée en liquide.

Quand on lui demande ce qu'elle a retenu, elle répond « *l'immersion dans une culture étrangère, ne pas voir de Français ; moyen idéal et excitant pour découvrir et apprendre une langue* ». Cependant, elle relativise en se souvenant que « *quand t'as des coups de blues, ils sont énormes* ».

A l'heure actuelle, Aurore aimerait travailler à la création de sites Internet destinés aux plus jeunes. En attendant, elle travaille chez Europ Assistance dans le service rapatriement des corps, décès, maladie... c'est donc par téléphone qu'elle parcourt le monde, espérant dans un futur proche pouvoir le faire « en vrai », dans un pays anglophone de préférence.

## Fabien DOISNE – 25 ans - Espagne

Ce natif de Colombes dans le 92 est un tout jeune diplômé en architecture. C'est pour oublier une histoire d'amour malheureuse qu'il s'est expatrié, le temps de sa 5<sup>ème</sup> année à Valence, en Espagne, grâce au programme Erasmus. *« J'ai de la chance, car en archi, il y a certes des cours théoriques mais aussi et surtout beaucoup de dessin, donc je pouvais me permettre d'apprendre la langue sur le tas »*. Pour partir, pas besoin de se compliquer la vie concernant les formalités administratives, étant donné que c'est un pays membre de l'Union européenne. Autrement dit, la carte d'identité suffit.

Son année à Valence lui est revenue à environ 7500 € tout compris (frais de scolarité, transport, etc.). Concernant le financement, Fabien a bénéficié d'une bourse (1 800 € par an). Mais comme cela se produit assez fréquemment, il l'a reçue quasiment à son retour. En réponse à ce problème, certaines banques proposent aux étudiants des avances de bourse pour éviter tout désagrément. Concernant les frais de logement, Fabien était logé dans une chambre pour 120 € par mois, en colocation dans un appartement. Cependant, il met en garde contre les profiteurs, d'autant plus que *« tout se fait au noir ; je n'ai pas vu de bail par exemple »*. Ainsi, Fabien a dû changer trois fois de logement. Ceci dit, sur un air très décontracté, Fabien explique qu'il *« préfère payer 120 € par mois et se disputer à la fin avec le propriétaire ou les colocataires, plutôt que 450 € par mois et ne pas vivre »*. Fabien a beaucoup apprécié l'esprit pédagogique qui règne en Espagne : *« ici les profs s'entretiennent, en Espagne, ils ont chacun leur place, pas de lutte d'influence, ils sont beaucoup plus dans leur travail ; par contre ils ont la fâcheuse tendance à être quelque peu hautains avec les étudiants étrangers »*.

A la suite de ces 10 mois passés à l'« Ecole Technique Supérieure d'Architecture de Valence », c'est tout naturellement qu'il envisage de faire un stage « dans le coin ». Il se retrouve ainsi à mi-temps, puis à plein temps dans un cabinet d'architecte pendant 2 mois et demi, correctement rémunéré. La convention de stage a été passée entre l'école de Valence et le cabinet d'architecte. Celle-ci est plus simple qu'en France, dans la mesure où, par exemple, il n'y a pas de limite concernant l'indemnité pouvant être versée au stagiaire.

Durant cette période à Valence, Fabien a ouvert un compte à la Caixa Bank, pour pouvoir encaisser et faire des chèques.

Fabien aimerait aller vivre à l'étranger. En attendant, il voyage car « *ça sert à prendre conscience de ta place* ». Et ce n'est pas peu dire quand ce jeune globe-trotter fait état de son carnet de route, sur lequel figurent déjà l'Espagne, le Maroc, l'Egypte, le Mali, la Mongolie, l'Autriche, l'Italie, la Hollande, l'Allemagne, la Grande-Bretagne, le Japon, la Belgique ou encore la Tchéquie, tout simplement parce qu'« *une fois que tu as commencé, tu ne t'arrêtes plus !* ». C'est peut-être pour cette passion de la découverte des autres, qu'il rêve de devenir ethnologue.

## Fabien CORTOT – 27 ans – Suisse

Aujourd'hui conseiller de clientèle à Paris, c'est en 1996, pour valider sa première année de BTS Commerce International, que Fabien est amené à faire un stage à l'étranger, en Suisse plus précisément.

C'est par « piston » qu'il s'est retrouvé à Bienne chez DANZAS, une entreprise de transport international. Il n'était pas rémunéré mais en contrepartie de son travail, il était logé, blanchi, nourri par le directeur de l'entreprise. Si bien que sur les 2 mois de stage, il a eu à déboursier seulement 375 € essentiellement en aller-retour Meaux-Bienne.

Sa convention de stage a été « classiquement » établie entre le lycée Jean VILAR à Meaux où il suivait son BTS et l'entreprise DANZAS.

Il ne garde que des bons souvenirs de son séjour en Suisse, notamment concernant les relations humaines, disant des Suisses que « *ce sont des gens très ouverts* ». Cette impression est d'autant plus forte que c'est à ce moment qu'il a fait ses premiers pas dans le monde de l'entreprise.

Durant ces deux mois, Fabien a utilisé sa carte bleue visa et n'a pas ouvert de compte, « *ce n'était pas utile et en plus c'est pas évident d'ouvrir un compte en Suisse lorsqu'on est un simple étudiant* ». Au cours de l'un de ses allers-retours, Fabien a ramené sa voiture ; il n'a pas cherché à obtenir d'autorisation ou de papiers spéciaux. Muni simplement de son passeport et de sa carte d'identité, avec le recul, il se demande s'il n'aurait pas dû demander un papier d'autorisation de séjour ou « *un truc dans le genre* ». En effet, la douane suisse lui a infligé une amende car il ne s'était pas signalé auprès des établissements légaux.

Au vu de son parcours professionnel, il nous glisse discrètement, comme un conseil aux jeunes, étudiants ou diplômés, qui hésiteraient à tenter l'aventure, même pour une courte durée, que « *partir pour l'étranger est non seulement bien pour soi-même mais surtout toujours bien vu sur un CV ...* ».

(Re-) Partir travailler à l'étranger ? Justement pourquoi pas ! Les Etats-Unis, la Suisse et le Canada forment le trio gagnant des prochaines destinations de Fabien.



## **Lauren ZUNINO – 23 ans – Royaume-Uni**

Sa maîtrise LEA Option Affaires et Commerce en poche et son passeport à la main, Lauren décide de tenter l'aventure de l'autre côté de la Manche, à Measham, petite ville située à côté de Birmingham. C'est à PLASTIC OMNIUM, dans la branche automobile de cette entreprise française comptant 80% d'Anglais parmi son personnel, que Lauren trouve, grâce à un cousin, un poste en tant que stagiaire au service commercial. Elle sera chargée de mettre au point une base de données.

Au terme de ses 2 mois de stage non conventionné payée au SMIC local (environ 915 €), elle rentre en France... 15 jours ! PLASTIC OMNIUM la re-contacte pour remplacer un de leurs agents sur le départ pour un autre emploi. Cette fois c'est en tant qu'employée en CDD qu'elle est embauchée. La voilà donc partie pour 6 nouveaux mois, payée dorénavant environ 1 500 €net.

Durant son long séjour en Angleterre, Lauren a choisi la colocation comme système de logement. A ce propos, elle met en garde les futurs jeunes expatriés sur le fait qu'à maintes reprises, elle et ses colocataires ont appelé l'agence immobilière pour faire des travaux mais, « *ils sont très très lents* ». En revanche, elle insiste sur le fait que dans toutes les locations proposées, il est exigé « *only no smokers* », très appréciable pour cette non fumeuse.

Lauren a particulièrement retenu le fait que « *même si tu ne parles pas la langue, tu peux avoir un boulot ; ils te donnent ta chance. L'ambiance au boulot est très cool, mais ils bossent beaucoup. Concernant l'administration britannique, tout est plus rapide qu'en France ; en plus ils sont supers polis, supers gentils* ». Ensuite, et parce qu'elle se sentait tellement bien là-bas, Lauren a passé son permis ! « *c'est très particulier, car il n'y a pas réellement d'auto-école. Le prix est quasiment le même qu'en France, mais c'est plus rapide. Le principal avantage est que même si, au départ, la marche à suivre n'est pas du tout la même qu'en France et qu'elle semble plus compliquée, le passage du permis en lui-même est beaucoup plus juste ; en effet, il dure 40 minutes et non pas 20, ce qui fait que tu as le temps d'évacuer le stress et l'inspecteur peut alors évaluer réellement tes capacités* ».

Elle a ouvert un compte bancaire : « *formalité quasiment inévitable dès l'instant que tu as un boulot* ». L'ouverture de compte a été gratuite et très simple. « *Ils rentrent ton profil dans leur ordinateur, et celui-ci t'attribue un type de chéquier et de carte bleue* ».

Le plus gros de son budget, outre le loyer (environ 225 € par mois), Lauren l'a consacré au téléphone. Le budget alimentation a été très limité (90 € pour le mois !) dans la mesure où c'est « tellement mauvais, que tu manges des pâtes tous les jours, et encore, les pâtes ont un drôle de goût ! ». Vers la fin, Lauren s'est laissé tenter par un peu de fitness et des cours d'aérobic pour 38 € environ par mois.

Des points négatifs, il y en a: Lauren a été traumatisée par la moquette, « *il y en a partout ! dans la cuisine, la salle de bain ... s'ils pouvaient en mettre sur les murs, ils le feraient !!* ». Par ailleurs, il semblerait que « *les Anglais ne s'énervent jamais ! quand toi tu commences à hausser le ton et que personne ne réagit en face, tu parles encore plus fort, toujours sans aucune réaction de la part de ton interlocuteur ! Au final tu as l'impression de t'énerver toute seule et de passer pour une gogole !!* ».

Aujourd'hui à la recherche d'un emploi, on comprend bien que cette Aixoise trilingue, rodée au déménagement (7 autour d'Aix-en-provence et maintenant exilée en banlieue parisienne depuis 7 ans), se voit sans problème vivre ailleurs qu'en France, si l'occasion se présentait !

## **Elisabeth GIMENO – 19 ans – Royaume-Uni**

Elle vient tout juste d'arriver avec ses 3 camarades de classe à Londres, dans une nouvelle maisonnette. Elle s'apprête à commencer son année de licence BA (HONS Enterprise) en alternance, équivalente d'une licence professionnelle en marketing, au College of Business and Management de Londres. « *Cette licence est toute nouvelle, elle date d'avril 2003 ; c'est un partenariat entre la Chambre de Commerce française et la Chambre de Commerce britannique* ». Elle vient d'obtenir son BTS Action Commerciale à Négocia, école qui dépend de la Chambre de Commerce de Paris. « Mon rêve est de travailler à l'étranger : c'était une opportunité à saisir ! », nous dit-elle à la fois angoissée et excitée par la nouvelle vie qui l'attend.

Il faut savoir que le système de l'alternance n'est pas le même de l'autre côté de la Manche. En effet, l'alternance désigne le fait de poursuivre d'une part des études et d'autre part, le fait d'avoir un emploi, mais l'emploi en question ne doit pas nécessairement avoir de relation avec le cursus suivi. Cela correspond plus dans l'esprit anglais à un « job » qui permet d'assumer financièrement son année scolaire. De ce fait, l'emploi du temps scolaire hebdomadaire est aménagé de manière à ce que les cours se trouvent concentrés sur une partie de la semaine (les 2 premiers jours par exemple) afin de laisser l'autre partie libre pour exercer un emploi. La seconde différence concerne la rémunération puisque l'étudiant n'est pas en contrat d'apprentissage comme en France, c'est-à-dire qu'il n'est pas rémunéré selon une grille indiciaire précise qui définit un pourcentage du SMIC.

Etudier à Londres représente de très lourds frais car c'est une ville où la vie coûte très cher, « *plus cher qu'à Paris* ». Par conséquent, Elisabeth a contracté un prêt étudiant. Ainsi, elle a fait le plein de nourriture en France : « *c'est moins cher et surtout meilleur !* ». Concernant le logement, elle nous explique que « *les loyers sont vraiment exorbitants ; c'est pour cela que j'ai opté pour la colocation. Là, je vais payer « seulement » 580 € ! Pour tout ce qui est procédure de location, c'est beaucoup plus simple en se déplaçant sur place pour trouver un logement. Une fois le logement trouvé, l'agence immobilière m'a demandé de lui fournir le nom d'un ami sur le territoire, une*

*recommandation de la banque, une attestation de mon dernier bailleur et une attestation de l'école ou d'un employeur. Sans oublier un mois de caution plus les frais de dossier (references fees) et une commission ».*

Il ne nous reste plus qu'à souhaiter bonne chance à Elisabeth pour cette aventure londonienne, en espérant que celle-ci soit un tremplin dans sa carrière professionnelle.

## Julien - 28 ans

Par ses parents (son père est Allemand et sa mère Française) Julien bénéficie de la double nationalité. Il a passé les 12 premières années de sa vie à Heidelberg puis à Kehl sur la frontière française jusqu'à l'âge de 24 ans. Il y a suivi des cours de l'autre côté du Rhin, au lycée international de Strasbourg.

Pour lui, le fait d'être binational ne présente que des avantages : « *tu maîtrises dès le plus jeune âge, deux langues* ». Avec l'apprentissage de l'anglais et du russe au lycée et à la fac, cela permet d'étoffer sa culture. « *Bien parler une langue c'est un dépaysement sans avoir à voyager* » tout en améliorant le CV.

Le fait d'avoir deux passeports est purement symbolique pour lui. Avec l'UE, être Allemand ou Français cela ne change pas grand chose. Toutefois, cela permet d'avoir une identité Franco-allemande. « *Je ne me sens pas plus Français qu'Allemand. Quand on me demande ma nationalité lorsque je voyage dans n'importe quel pays, je dis que je suis Franco-allemand ! J'ai vécu sur la frontière, je me sens frontalier.* »

Aujourd'hui, il exerce l'emploi de traducteur indépendant. Mais avant cela, il a effectué trois stages. L'un au Conseil de l'Europe (un mois à Strasbourg), un second à Paris dans la gestion culturelle d'une compagnie de danse (4 mois). Un troisième en Biélorussie, en 1998.

Cette expérience lui a été particulièrement profitable. « *J'étais à science-po Strasbourg à cette époque, et j'ai été chargé de réorganiser la bibliothèque du service culturel de l'ambassade à Minsk* ». Ce stage a duré deux mois. Il n'était pas rémunéré, il a pu le financer grâce à un boulot d'appoint. « *A cette époque, en plus de mes cours je faisais des piges pour un magazine de danse Hip-Hop* ». Il a ainsi eu l'occasion de voyager dans les pays voisins de la Biélorussie notamment les pays baltes, pendant un mois. « *Cette expérience a été très formatrice, elle m'a permis de comprendre d'autres réalités et d'améliorer mon niveau de russe. Mais ça a été, avant tout, un choc culturel.* » Héberger dans une famille ayant de faibles ressources (le mari est camionneur et la femme vendeuse dans une mercerie), il a pu constater les différences de niveau de vie entre ces personnes et les « expat » qui pour beaucoup vivent en vase clos. « *Bien qu'il y ait des*

*exceptions, la majeure partie de la communauté française n'allait pas à la rencontre du pays.* » Ce stage lui a permis aussi de comprendre, par l'expérience sur le tas, toute la difficulté de mettre en place une politique culturelle dans un contexte politique particulier. Il a ainsi constaté que le centre culturel allemand faisait ses 'portes ouvertes' et ses réceptions les jours de fêtes locales alors que les Français fêtaient le 14 juillet, par exemple.

En matière de protection sociale, sa double nationalité lui a permis de contracter une assurance allemande « *à l'époque moins coûteuse et plus adaptée pour ces pays* ».

Aujourd'hui Julien vit à Paris, où en plus de ses traductions, il publie des articles dans des journaux artistiques et culturelles.

## Yasmine - 30 ans

Juriste d'affaires, Yasmine a bénéficié de nombreuses expériences à l'étranger. De parents diplomates, elle a eu le privilège de pouvoir voyager très tôt. Après plusieurs stages professionnels à l'étranger elle a passé un an d'études dans une université américaine. Pour finir, elle a tenté l'expérience de l'expatriation pour trois ans. De double nationalité franco-turque, ses observations illustrent l'enrichissement inhérent au voyage et à la rencontre avec l'autre.

Yasmine a reçu une éducation secondaire et universitaire en France. Ses parents étant expatriés, les vacances scolaires ont été l'occasion pour elle d'élargir ses horizons : l'Afrique avec Madagascar, la Côte d'Ivoire, le Kenya, la Réunion et l'île Maurice ; mais aussi la Scandinavie avec la Suède, la Norvège, le Danemark et la Finlande. De cette expérience elle a tiré une plus grande conscience des écarts entre les conditions de vie. Elle a également gagné une conscience plus vive et acérée de son environnement.

*« C'est en comparant ses conditions de vie que l'on relativise les difficultés inhérentes à nos vies dans les pays industrialisés. C'est en s'ouvrant sur les conditions quotidiennes des autres, notamment dans le tiers-monde que l'on apprend la chance qui nous a été donnée de vivre autrement. Comprendre cela responsabilise : il s'agit alors de valoriser nos atouts et si possible de tendre la main vers d'autres. »*

*Quant à la conscience environnementale, elle s'acquière ou se renforce grâce l'attention portée à des paysages et à des lieux étrangers. Cela permet de décupler l'appréciation sur son environnement familial. La comparaison avec l'émotion ressentie dans un contexte tropical ou boréal permet par exemple de redécouvrir ses forêts natales devenues invisibles. »*

Dès son plus jeune âge, Yasmine a été élevée au contact de différentes langues. Aujourd'hui, elle parle parfaitement anglais, français, turc et moyennement l'allemand, notamment l'allemand commercial et juridique pour lequel elle a suivi un apprentissage universitaire. Le multilinguisme facilite l'apprentissage de nouvelles langues. Mieux, cela permet de passer outre la maîtrise grammaticale ou l'exactitude de la prononciation pour privilégier la communication.

Yasmine est par dessus tout convaincue que l'avenir est dans l'international :

*« L'économie du monde est vouée à l'internationalisation. Un pays ne peut pas vivre en autarcie. Les échanges transnationaux permettent de confronter des idées, des biens et des services. C'est ce qui permet à l'économie de se régénérer et de se développer.*

*Certains de nos compatriotes ont encore beaucoup de mal à comprendre ce qui est différent. Cela se traduit parfois par un complexe de supériorité culturelle et les empêche de développer une véritable empathie. Ainsi certains Français voyagent encore en restant prisonniers de leur bulle d'idées préconçues et d'a priori véhiculés par les médias. Mais fort heureusement d'autres arrivent à plonger dans un bain culturel différent, à tendre la main, à entendre et à prendre le temps de comprendre.*

*La bi-nationalité m'a permis d'être moins arrogante, moins affirmative et à savoir qu'il peut exister d'autres approches. L'expérience internationale, lorsqu'elle est tournée vers la découverte des autres permet de développer des points forts comme la sociabilité, l'adaptabilité, la curiosité d'esprit, l'esprit d'analyse et l'autocritique. »*



## **Sarah CUSSAC – 21 ans – Chili**

Santiago, Chili. Voici la destination de cette étudiante en 4<sup>ème</sup> année à l'IEP de Paris. Dans le cursus de L'Institut d'Etudes Politiques, la 3<sup>ème</sup> année se déroule à l'étranger. Dans le cas de Sarah, le billet d'avion a été pris en charge par l'école.

Dans un premier temps, Sarah a obtenu, pour une durée de 6 mois, une place de stagiaire au Secrétariat général de la Présidence de la République du Chili, entité au sein de laquelle sont concentrées les informations croisées de tous les ministères chiliens ; l'équivalent de notre Cabinet du Président de la République. Son rôle a été de prévoir et proposer des horizons politiques, là encore on peut y voir l'équivalent français d'un poste de conseiller dans le Cabinet du Président de la République.

Sur le plan pratique, *« cela n'a pas été une grande réussite »*. En effet, d'une part elle n'était pas rémunérée et, d'autre part, elle était plutôt considérée comme indépendant, ce qui signifie qu'elle n'avait pas de bureau et que tous les faux frais liés à sa nouvelle fonction (PC, téléphone portable, papier pour imprimer, etc.) étaient à sa charge. Difficile pour une étudiante française boursière. Fort heureusement, trouver un logement à Santiago *« n'est pas dur et pas cher, sachant qu'avec 600 € tu as un pouvoir d'achat génial ! »*. Elle a opté pour la colocation. Ainsi, le coût pour un logement d'une surface de 90 m<sup>2</sup>, en centre ville, charges comprises, s'élève à environ 530 €. Sarah nous met en garde contre la pratique de *« l'inventaire »*. L'inventaire, c'est le relevé précis des objets se trouvant dans le logement avant l'arrivée des locataires. Il est effectué par le propriétaire au moment de l'emménagement. Le propriétaire peut abuser le locataire en omettant sciemment de le faire à l'entrée dans les lieux et de ce fait réclamer des objets qui n'ont jamais été dans le logement. *« Il ne faut pas hésiter à contester, surtout que la loi chilienne protège énormément le consommateur »*.

Dans un second temps, c'est à la Chambre de Commerce et d'Industrie franco-chilienne que Sarah trouve un stage de 4 mois. Elle y touche une indemnité de 150 € par mois.

Le compteur affiche maintenant 10 mois passés au Chili. Il reste encore à Sarah 2 mois. Pendant un mois et demi, elle prend son sac à dos et fait le tour du pays. Ensuite, la voilà

en Patagonie, puis au sud du Pérou, un saut de puce en Argentine pour voir à quoi ressemble Buenos Aires et enfin retour au Chili pour regagner la France. Le départ ne fût pas facile pour Sarah, car *« tu laisses tout le monde derrière toi. Tu as noué des amitiés, et tu sais très bien que ce ne sera pas facile pour eux de venir en France parce que c'est trop cher. Autrement dit, tu es consciente que vous ne vous reverrez pas de si tôt »*. Ajoutez à ce coup de blues le fait que selon Sarah *« la France vue de loin n'est pas si attirante que ça ; il manque tout un côté humain, même s'il n'y a rien à dire d'un point de vue matériel »*. Il devient alors aisé de comprendre que Sarah revient dans son pays natal à reculons. *« Il y a une sacré différence de mentalité. Là-bas, une femme étrangère, jeune de surcroît, on ne l'agresse pas, au contraire on l'aide pour porter ses valises, sans arrière-pensées, par exemple. Au niveau de la conception du travail, c'est aussi complètement différent. Le travail n'est pas une façon de s'épanouir, mais juste un moyen de payer ton pain. Productivité, compétitivité, ce ne sont pas des mots qui font partie de leur vocabulaire »*.

Sarah n'a pas ouvert de compte bancaire pour la simple raison qu'elle n'en a pas réellement éprouvé le besoin et que cela représente des démarches un peu compliquées au Chili.

Concernant les formalités de séjour, Sarah est partie avec son passeport et a ensuite fait les démarches en vue d'obtenir un visa de résidence temporaire. Celui-ci, une fois acquis, donne droit à la carte d'identité chilienne et *« ça facilite vraiment la vie »*. Par contre, demander une prolongation de visa peut entraîner quelques désagréments. En effet, Sarah en a fait la demande et après de nombreuses péripéties, elle est maintenant interdite de séjour sur le territoire chilien, car elle était en irrégularité de séjour. Elle est, en ce moment même, en pourparlers avec les autorités locales pour tenter de régulariser la situation.

Sarah aimerait travailler dans la diplomatie. Politique et voyage sont les deux ingrédients que cette Clermontoise souhaite allier dans sa carrière professionnelle.

## **Mme Vasselon chargée de la gestion des ressources humaines pour le groupe Accor (Asie)**

*« Tout d'abord, je ferais une distinction utile entre les stagiaires locaux recrutés par les hôtels sur place et les stagiaires internationaux, gérés et recrutés au siège Accor Asie. Ces derniers sont des Européens faisant un stage en Asie ou des Asiatiques étudiant en Europe et voulant faire leur stage dans un pays autre que leur pays d'origine.*

*Mes données ci-dessous ne portent que sur le recrutement des stagiaires internationaux car je n'ai pas de données précises concernant les stagiaires locaux, qui sont beaucoup plus nombreux et recrutés de manière décentralisée localement.*

*- Nous accueillons une quarantaine de stagiaires (internationaux) par an en Asie.*

*- Avantages pour Accor : ces personnes ayant une ouverture internationale représentent une source potentielle de recrutement de grande qualité. En particulier, notre objectif est d'attirer des étudiants asiatiques étudiant à l'étranger et souhaitant réintégrer leur pays d'origine à l'issue de leurs études. Ces personnes représentent un vivier de qualité pour nous. D'autre part, le fait d'accueillir des personnes ayant une ouverture internationale en stagedans nos hôtels, ou nous avons déjà des expatriés favorise la diversité et l'enrichissement. Nous essayons de leur confier des missions de qualité, définies à l'avance plutôt que de les "faire tourner" de service en service, ce qui ne présente aucun intérêt pour l'hôtel ni pour le stagiaire dans la mesure où rien n'est fait à fond.*

*Pour les hôtels, les stagiaires apportent une aide certaine dans le cadre de missions ponctuelles, pour lesquelles ils ne peuvent pas recruter quelqu'un.*

*- Nous proposons effectivement des stages professionnels aux étudiants en école hôtelière principalement, dans la mesure où leur cursus implique des stages obligatoires sur le terrain.*

*- Nous recherchons des profils hôteliers, opérationnels, ayant déjà fait des stages sur le terrain en hôtellerie ou en restauration, dans la mesure où en Asie, il faut qu'ils soient immédiatement opérationnels.*

*Ils sont aussi confrontés à des cultures différentes et doivent présenter de grandes capacités d'adaptation, une grande flexibilité et ouverture d'esprit et un intérêt pour l'Asie. Les qualités relationnelles sont aussi primordiales ainsi que la connaissance des opérations hôtelières.*

*- Nous imposons des conventions de stages dans la mesure où les stagiaires doivent être couverts en cas d'accident, ceux-ci n'étant pas pris en charge par nos hôtels. Nous évitons donc le recrutement des stagiaires qui n'ont plus le statut d'étudiant.*

*- Le taux de transformation entre un stage et un emploi n'est pas encore très élevé en Asie dans la mesure où les postes d'expatriés à un niveau junior sont très limités en nombre. Nous essayons toutefois de développer les liens avec les autres régions pour offrir des opportunités à ces stagiaires sur d'autres régions. Notre objectif clé pour la région est aussi de développer l'intégration des stagiaires locaux et asiatiques ayant étudiés à l'étranger sur des postes locaux et non d'expatriés.*

*A ce sujet, nous nouons des partenariats avec les universités en Chine, en Indonésie, en Thaïlande pour le recrutement des stagiaires locaux. Au niveau international, nous travaillons en collaboration avec de nombreuses écoles hôtelières européennes qui nous envoient des stagiaires régulièrement.*

*- Nous envoyons nos offres de stages aux écoles et elles nous envoient en retour des candidats. Nous recevons aussi des candidatures spontanées qui sont traitées au siège Accor Asie et redirigées sur les hôtels en fonction des besoins exprimés. »*

## **M. Tabournel Directeur Expatriation - Groupe Accor**

### **Pourriez vous présenter succinctement votre entreprise ?**

*Nous sommes présents dans les métiers de l'hôtellerie (...).*

*Accor, présent dans 140 pays avec 150 000 collaborateurs, est leader européen et groupe mondial dans l'univers du voyage, du tourisme et des services avec ses deux grands métiers internationaux :*

*l'Hôtellerie : près de 4 000 hôtels (450 000 chambres) dans 90 pays, les casinos, les agences de voyages et la restauration ;*

*les Services aux entreprises et aux collectivités publiques : 13 millions de personnes, dans 32 pays, utilisent chaque jour une gamme étendue de prestations (tickets et cartes restaurant et alimentation, services et assistance à la personne, motivation, fidélisation, événements) dont Accor assure la conception et la gestion*

### **Vos fonctions et votre rôle en son sein ?**

*Directeur Expatriation, en charge des aspects techniques liés à l'expatriation, (rémunération, fiscalité, immigration, protection sociale) pour le groupe.*

*Les aspects classiques ressources humaines (recrutement, gestion des carrières..) étant de la responsabilité des DRH des différentes entités du groupe.*

*Campus Manager, en charge des relations avec les écoles de commerce et d'ingénieurs, des stages ainsi que de l'intégration et du suivi des jeunes Diplômés.*

*Direction de l'emploi Europe Moyen-Orient, Afrique, en charge de l'emploi hôtellerie et des relations avec les écoles hôtelières post BTS.*

**Quels sont les effectifs totaux ?** 157 000 salariés

**Quels sont les effectifs à l'étranger ?** 128 500 à l'international hors expatriés et collaborateurs internationaux.

**Depuis quand la mobilité internationale est-elle inscrite dans la culture de votre entreprise ?**

*La mobilité internationale est inscrite dans la politique de mobilité depuis les premiers pas du groupe.*

**Avez-vous fréquemment recours à des personnels expatriés ?**

*Le groupe compte actuellement près de 700 personnes en mobilité internationale parmi lesquels des expatriés, des collaborateurs internationaux (c'est-à-dire des salariés en contrat local avec une couverture améliorée pour atteindre des standards de couverture internationale). Le groupe compte très peu de personnes en détachement au titre de la sécurité sociale. Expatrié ne signifie pas expatrié depuis la France, 70 % de la population en mobilité internationale est d'origine européenne, les 30 % restant étant essentiellement des collaborateurs asiatiques en mouvement sur la zone Asie (en dehors de leur pays d'origine).*

**Quels est leur statut : détaché, expatrié, contrat local ?**

*300 expatriés environ, les 400 restant étant sous contrat local « amélioré ».*

*La grande majorité des salariés en mouvement entre les pays européens ou même les Français embauchés directement et gérés par les filiales locales ne sont pas intégrés dans ces chiffres.*

**Quel est le profil des personnes recrutées ?**

*80 % de la population concernée est constituée de directeurs d'hôtel et de chefs de cuisine, donc majoritairement des personnes diplômées de l'enseignement supérieur avec une spécialisation hôtellerie/restauration et/ou gestion. De nombreux expatriés ont aussi grimpé les marches de l'escalier professionnel grâce à la formation continue.*

*Ces personnes ont majoritairement une à deux expériences réussies, ont été reconnues pour leur compétence dans leur pays d'origine avant d'être envoyées à l'international.*

*La principale raison pour le groupe des mouvements internationaux étant avant tout le transfert de savoir-faire, des valeurs du groupe, de l'esprit Accor.*

**Quels sont les dispositifs d'accompagnement que vous proposez à votre personnel expatrié ?**

*L'époque où expatriation rimait avec contrat doré est bel et bien révolue.*

*Les salariés ne partent pas à l'international pour toucher le jackpot mais pour augmenter leurs compétences dans un environnement multiculturel différent.*

*C'est également l'occasion pour les directeurs d'hôtel de pouvoir gérer des établissements de 500 ou 600 chambres avec des missions de représentation des intérêts du groupe dans une région voire un pays.*

*Le groupe prend l'engagement, quelle que soit la destination, de garantir un pouvoir d'achat net après impôts et charges sociales équivalent avant et pendant leur expatriation.*

*Avec l'augmentation du mouvement des jeunes couples, parmi lesquels les 2 conjoints mènent chacun de front leur carrière, nous faisons également tout ce qui est possible pour aider le conjoint à la recherche de poste dans le pays d'accueil.*

*C'est la raison pour laquelle nous adhérons à Partnerjob.com, association créée à l'initiative de Schlumberger et qui regroupe aujourd'hui la plupart des grands groupes européens.*

**Combien de stagiaires recrutez-vous annuellement ? En tirez vous des avantages pour votre société ?**

*Le recrutement étant très décentralisé chez Accor, nous n'avons pas de chiffres précis pour le monde quant au nombre total de stagiaires recrutés chaque année.*

*Sur la France, chaque année, 5 000 collégiens et lycéens effectuent des stages au sein de Accor.*

*Dans l'ensemble, les stagiaires comme l'entreprise trouvent l'un comme l'autre des avantages à ces périodes de stages :*

*Pour les étudiants, l'occasion d'appliquer, sur le terrain, les connaissances apprises en classe et de se confronter à la réalité du terrain. Chez Accor, les stagiaires ont l'opportunité d'intégrer le savoir-faire d'un leader, de mettre un pied dans une entreprise offrant des possibilités de postes et de carrière et de bénéficier d'une formation inégalée dans notre domaine jusqu'à ce jour.*

*Pour l'entreprise, la possibilité de recruter des personnels qualifiés et adaptés à ses besoins*

### **Proposez-vous des stages professionnels aux étudiants en cours de formation ?**

*Oui, nous proposons de nombreux stages professionnels aux étudiants en cours de formation.*

*Par ailleurs, nous avons signé le 10 décembre dernier un partenariat avec le ministère de la Jeunesse, de l'Education nationale et de la Recherche.*

### **Si la réponse est positive, quel profil recherchez-vous ?**

*Nous recherchons des jeunes au savoir-être plus qu'au savoir-faire, capables de s'intégrer dans des structures et dans des pays aux mentalités différentes. Nous recherchons par ailleurs des jeunes capables d'innover, de travailler en réseau et d'être professionnels.*

### **Imposez-vous des conventions de stages ? quelles clauses y figurent ?**

*Les conventions de stages sont obligatoires pour tout stage dans le Groupe. A ma connaissance, nous n'imposons pas de convention spécifique mais nous nous adaptons aux conventions des écoles.*

### **Avez-vous des contacts privilégiés avec une ou des écoles ou universités?**

*Oui, nous avons des contacts privilégiés avec l'Education nationale en général, et plusieurs écoles ou universités en particulier.*

*Sur l'Europe, nous travaillons avec un certain nombre d'écoles hôtelières, ainsi que quelques écoles de commerce, d'ingénieurs et d'universités. Dans l'ensemble, les écoles*



*partenaires sont choisies en fonction de leur notoriété, de l'historique des relations avec Accor, de la stabilité de l'équipe de direction, de la qualité de l'équipe enseignante et du taux de réussite aux examens.*

**Qui vous contacte ? Les écoles ou les étudiants ?**

*Nous sommes en contact régulier avec les départements « relations-entreprises » dans les écoles, les professeurs et les étudiants. Par ailleurs, dans le cadre des relations écoles, nous nous rendons directement dans les écoles pour présenter le Groupe et ses opportunités de carrière, et rencontrer les étudiants sur leur lieu de formation.*

**Quid des candidatures spontanées ? Comment sont elles traitées ?**

*Nous recevons les candidatures spontanées et les traitons au siège, puis les proposons aux différentes divisions opérationnelles en fonction de leurs besoins. Le moyen le plus efficace pour postuler est notre site Internet Accorjobs. Toutes les candidatures déposées sur le site sont conservées dans une base de données pendant trois mois et mises à la disposition de tous les recruteurs du Groupe.*

*Pour les stages à l'étranger, pour des raisons de visa, les stages en Europe sont principalement ouverts aux étudiants européens.*

*Hors de l'Europe, nous proposons principalement des stages aux Etats-Unis (visa J-1, durée maximale 18 mois non renouvelable) et en Asie.*

**Recrutez vous des stagiaires qui n'aient pas le statut d'étudiant ? Si la réponse est positive, quelles sont vos exigences en terme de statut, de protection sociale, de responsabilité civile ?**

*Non, nous ne recevons pas de stagiaires n'ayant pas le statut d'étudiant.*

**En cas d'accident, avez vous des exemples de rapatriements ou d'hospitalisation, cela s'est il bien passé?**

*L'hiver dernier, un étudiant en stage chez Ibis au Royaume Uni a eu une méningite. Il a été directement hospitalisé à Londres. Pendant les quelques jours qu'il a passés à l'hôpital, l'hôtel a accueilli et soutenu ses parents. Le stagiaire va aujourd'hui très bien.*

## **Natacha Nouals - Directrice d'Interconnection en Irlande**

**Nous aimerions avoir des précisions concernant la notion de stage en Irlande. L'alternance existe-t-elle ?**

*La notion de stage existe en Irlande mais elle est encore peu répandue. Les entreprises irlandaises ont plutôt l'habitude d'accueillir des jeunes pour une à deux semaines en stage : ces stages sont alors plutôt des stages d'observation. Ils n'ont pas vraiment l'habitude d'accueillir des étudiants pour une plus longue période dans le cadre d'une alternance ou de fin d'études. La notion de stagiaire avec des compétences professionnelles et qui peut apporter une valeur ajoutée à l'entreprise est assez nouvelle pour eux.*

**Quels sont les modes opératoires pour passer une convention de stage ?**

*Les modes opératoires pour passer une convention de stage sont les mêmes qu'en France avec la différence que les Irlandais, contrairement aux Français, n'aiment pas "la paperasse".*

*En ce qui concerne "Interconnection", nous faisons signer une première lettre d'engagement par l'entreprise d'accueil qui aura préalablement sélectionné le CV en fonction d'un besoin précis et d'un profil recherché. Ensuite, cette lettre d'engagement permettra de mettre en place la convention de stage passée avec l'école ou l'organisme d'envoi du jeune concerné.*

**L'employeur est-il obligé de rémunérer les stagiaires et à quelle hauteur ?**

*L'employeur n'est pas obligé de rémunérer le stagiaire puisqu'il bénéficie, en général, d'une bourse européenne ou régionale afin de réaliser son projet. Cependant, certaines entreprises (les grosses structures surtout) ont une politique interne qui détermine un*

*montant d'indemnité spécifique dans le cadre de l'accueil d'un jeune stagiaire au sein de l'entreprise (environ 300 € par mois).*

### **Quelle est la durée légale maximum du stage ?**

*A ma connaissance, il n'y a pas de durée légale de stage. A notre niveau, Interconnection reçoit des demandes de stage qui peuvent aller de deux semaines à un an en fonction des études et du profil du candidat. Nous recevons par exemple des jeunes de baccalauréat professionnel Commerce ou Service pour des périodes courtes qui ont un stage de quatre semaines à effectuer en cours d'études. Mais nous avons aussi des demandes d'ingénieurs qui ont parfois six à neuf mois de stage obligatoire à effectuer afin de valider leur diplôme d'études en France.*

### **Quelles sont les possibilités pour les jeunes de trouver un emploi ? Comment, généralement, financent-ils leurs études ?**

*Il est plus difficile pour les jeunes de trouver un emploi qu'un stage en général sauf si il veut travailler dans un restaurant ou un pub, cela reste assez facile de trouver un "job" saisonnier. En Irlande, les « call centers » tels que Apple, Hertz, Siemens, IBM, RCI recrutent beaucoup de Français qui souhaitent rester un an minimum en Irlande. L'intérêt de ce type de poste est que l'on peut s'expatrier facilement avec un salaire et un contrat garanti. Le gros inconvénient est que les jeunes qui signent ce type de contrat parlent exclusivement le français (ou leur langue maternelle) sur leur poste et n'ont pas l'opportunité de s'améliorer en anglais comme ils le souhaitaient initialement. Interconnection accompagnent aussi parfois les personnes qui quittent les "call centers" pour trouver un emploi dans la langue anglophone.*

## **Ont-ils droit à un statut particulier lorsqu'ils sont étudiants ?**

*Lorsqu'ils sont étudiants, les jeunes conservent leur statut d'étudiant à l'étranger. Pour bénéficier de tous les avantages, ils peuvent faire faire une carte d'étudiant international avant de partir à l'étranger et ainsi bénéficier de tous les avantages une fois dans un autre pays d'Europe (tarifs réduits...). Pour cela, contacter l'organisme Usit à Paris.*

## **Pouvez-vous donner un ordre d'idée de salaire pour les premiers emplois ? Existe-t-il des dispositions légales spécifiques pour les jeunes ?**

*Le taux horaire minimum en Irlande est de 6€ 35 de l'heure dans le cadre d'un « petit boulot » ou premier emploi. Mais un jeune en stage ne peut pas exiger le même montant ! Tout dépend du projet de la personne. La démarche de recherche de stage est complètement différente de la recherche d'un « petit boulot ».*

*La recherche de stage se fait en fonction de la recherche d'une mission, d'un profil, d'un diplôme, et de compétences spécifiques et non pas en fonction de l'indemnité qui va lui être attribuée !*

*La recherche de "job" va dans le sens de pouvoir subvenir à ses besoins sur place et accessoirement de s'améliorer en anglais mais à aucun moment le contenu du poste est privilégié.*

*Avant de partir, le jeune doit absolument déterminer ce qu'il recherche exactement car la démarche qui en découle est complètement différente.*

## **Les entreprises françaises privilégient-elles leurs compatriotes lors de l'embauche ?**

*Les entreprises ne privilégient pas du tout leurs compatriotes lors de l'embauche !*

*En effet, les listes d'entreprises françaises étant souvent disponibles gratuitement ou moyennant finance dans les missions économiques des ambassades, beaucoup de jeunes Français obtiennent très facilement les listes d'entreprises.*

*A mon sens, c'est une erreur de solliciter justement ces entreprises pour la bonne et simple raison que ce sont celles-ci qui sont tout le temps sollicitées !*

*Certaines entreprises françaises implantées en Irlande ou ailleurs sont submergées de CV. Interconnection est d'ailleurs en relation avec certaines d'entre elles et les CV nous sont même parfois transmis car les Directeurs des Ressources Humaines ne peuvent absolument pas répondre à toutes les demandes. A moins qu'il y ait des besoins spécifiques dans l'entreprise, les réponses ressemblent souvent à une lettre type négative. Je conseillerais plutôt de démarcher des entreprises locales mais il est difficile de le faire de France. A mon avis, la candidature spontanée et la prospection directe sont les plus efficaces mais il n'est pas toujours évident de partir "sur le terrain" rechercher son stage...*

*C'est d'ailleurs pour cette raison qu'Interconnection a été créée !!!*

Pour plus d'informations, il est possible de consulter le site Internet :  
[www.interconnection-europe.com](http://www.interconnection-europe.com)

## **Mme Materne directrice du CEFODE**

### **Le CEFODE-Coopération et Formation au Développement est une Organisation Non Gouvernementale créée en 1963 à Strasbourg (mais organisme national).**

Les objectifs de l'organisme sont de deux ordres :

- L'appui à des projets de développement initiés par des acteurs des pays du Sud (associations, dispensaires, groupements, coopératives, collectivités locales...) par l'envoi de coopérants-volontaires compétents dans les secteurs professionnels demandés par les partenaires, pour des contrats de 2 années voire parfois une année. Les contrats de volontariat signés par le CEFODE relèvent du décret 95-94 du 30 janvier 1995 relatif aux associations de volontariat. Les principaux secteurs d'activités du CEFODE sont : l'agriculture, la santé, la jeunesse, l'enfance en difficulté, la micro-économie, l'artisanat, la coordination de programmes de développement pluri-sectoriels, la formation de formateurs.
- La formation et l'information des acteurs en France, en Europe et au Sud sur les problématiques des relations internationales, de l'économie des pays du Sud, de l'interculturalité, du management de projet entre autres.

Actuellement 40 volontaires de la solidarité internationale sont affectés dans les pays suivants : Sénégal, Mali, Burkina Faso, Cameroun, Centrafrique, Togo, Madagascar, Ile Maurice, Argentine, Pérou, Liban, Roumanie.

La moyenne d'âge est de 29 ans. Les missions proposées par le CEFODE s'adressent à des personnes de 25 à 66 ans.

Avec le départ de coopérants volontaires, l'objectif est le renforcement des compétences locales par la formation des responsables, l'appui à la structuration des organisations et l'organisation de filière. Il s'agit de valoriser les ressources et potentialités locales autour de programmes globaux s'inscrivant dans la perspective d'un développement local adapté à chaque situation et contexte spécifiques.

3 salariées travaillent au siège de l'association à Strasbourg.

Le CEFODE-Coopération et Formation au Développement a été créé spécialement pour l'envoi de personnel dans les pays du Sud. La mobilité internationale est inscrite depuis 40 ans dans la culture de l'organisation.

Cette mobilité nécessite des expériences solides avant le départ (professionnelles, capacités relationnelles, équilibre psychologique, capacité à s'adapter à des situations difficiles) et fait l'objet d'une sélection rigoureuse et exigeante.

Toutes les personnes affectées dans les pays du Sud par le CEFODE ont un statut de volontaire de la solidarité internationale régi par le décret 95-94 du 30 janvier 1995 et signent des contrats de volontariat de la solidarité internationale.

Les dispositifs d'accompagnement proposés par le CEFODE sont les suivants :

- Courriers réguliers entre le CEFODE et le volontaire,
- Rapports d'activités et bilans tous les 3 mois,
- Visite sur le terrain pendant la mission,
- Relations régulières avec le partenaire qui accueille le volontaire.

Le CEFODE n'envoie en général pas de stagiaires dans les pays du Sud. Cela a été fait pour 2 ou 3 étudiants cependant dans les dernières années.

Pour l'envoi d'un stagiaire les conditions sont les suivantes :

- Une demande de la part d'un partenaire sur place. L'envoi d'un stagiaire doit correspondre à une mission ponctuelle (étude, appui technique...),
- La disponibilité d'un maître de stage pour encadrer le stagiaire sur place,
- La signature d'une convention de stage avec une école ou une université, un partenaire sur place et le CEFODE,
- Une capacité d'adaptation des stagiaires aux projets de développement sur le terrain,
- La participation avant le départ à un stage de formation organisé par le CEFODE afin d'approfondir les motivations d'expatriation des candidats et mesurer leurs capacités à s'immerger dans un environnement culturel nouveau....



- Une prise en charge des frais de voyage, d'hébergement par le stagiaire ou par le partenaire s'il fait la demande d'un stagiaire,
- La prise en charge obligatoire d'une assurance maladie et rapatriement

En général ce sont les étudiants eux-mêmes qui contactent le CEFODE pour la recherche d'un stage dans le cadre de leurs études. Le CEFODE répond à chacun et les oriente le cas échéant vers des organismes présentant des offres de stage.

L'envoi de stagiaires nécessite aussi une sélection rigoureuse du candidat avant le départ. Il s'agit d'éviter les risques d'inadaptation des stagiaires sur le terrain et les démarches trop "individualistes" de personnes souhaitant à tout prix partir sans se poser la question des attentes d'une structure sur place.

Faiblesses de l'envoi de stagiaires :

- Inexpérience de travail en équipe et difficulté à mener une action ponctuelle dans son intégralité,
- Les périodes de stage correspondent difficilement au rythme des projets sur le terrain,
- Nécessité d'un encadrement important difficilement conciliable avec le peu de disponibilité des partenaires sur le terrain,
- Difficultés à trouver des financements pour faire face aux dépenses de voyage, d'hébergement et d'indemnité sur place,
- Les partenaires du CEFODE ne font pas appel à des stagiaires,

Avantages :

- Personne nouvelle au sein de l'équipe qui peut par les questions posées contribuer à apporter un regard extérieur au projet mené,
- Si les stagiaires ont avant de partir, des expériences en dehors de leur cursus de formation, l'adaptation sur le terrain est plus facile.

Pour de plus amples informations concernant le CEFODE, vous pouvez consulter le site : [www.cefode.fr.st](http://www.cefode.fr.st)

Nous recevons tous les jours des personnes qui souhaitent s'expatrier et nous analysons avec elles leur parcours et expérience. Les sollicitations sont de plus en plus nombreuses et bien souvent très "individualistes". Il nous faut amener ces candidats à réfléchir sur leurs compétences et leur rôle possible dans le cadre d'un projet de développement.

Les jeunes s'adressent de manière générale à une multitude de structures pour trouver celle qui puisse correspondre à leur projet de départ et ne sont bien souvent pas prêts à entendre que la démarche se mûrit et qu'un départ se prépare et qu'il ne peut en aucun cas se faire dans les semaines voire les jours qui suivent la première démarche.



## **LES PAYS DE L'UNION EUROPEENNE ET DE L'ESPACE ECONOMIQUE EUROPEEN**

L'Espace économique européen (EEE) comprend les pays de l'Union européenne :

- Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède,

ainsi que les pays suivants :

- Islande, Liechtenstein, Norvège.

La Suisse applique les règlements européens en matière de sécurité sociale depuis le 1<sup>er</sup> juin 2002.



# Index

## 1

18-30 Insert Export,37

## A

Accident du travail,17, 82, 98

Action humanitaire,46

Agence nationale pour l'emploi  
(ANPE),44

AIESEC,37

Allemagne,14, 27, 28, 35, 39, 40, 49, 52,  
78, 101, 111, 114

Amérique latine,18

ANPE,44

APEC,44

Asie,11, 40, 132, 133, 135, 138

Association de solidarité  
internationale,47

Association Démocratique des Français à  
l'Etranger (ADFE),103

Association française pour les stages  
techniques à l'étranger (AFSTE),37

Assurance,17, 29, 87

Attestation de rapatriement,16

Australie,24, 40, 49, 54, 55, 112, 114

## B

Banque,69, 71, 100, 109, 119

Bénévolat,48

Biélorussie,27, 126

Bourse,42, 69, 76, 100

Budget,18, 69, 123

## C

Caisse des Français de l'Etranger  
(CFE),29, 87, 98

Canada,11, 12, 36, 44, 45, 49, 70, 78, 79,  
93, 94, 97, 121

Carte bancaire,70, 99, 100, 108, 109

Centre d'Information du Volontariat  
International (CIVI),46

Centre d'Information et de  
Documentation pour la Jeunesse  
(CIDJ),20

Centre d'Echanges Internationaux  
(CEI),39

Centre des impôts des non-résidents  
(CINR),102

Centre des liaisons européennes et  
internationales de sécurité sociale  
(CLEISS),80, 87

Centre d'information et de documentation  
jeunesse (CIDJ),37

Centre national d'enseignement à  
distance (CNED),43

CFE,87, 97

Chili,18, 130, 131

Chine,11, 133

Chômage,28, 29

Club Teli,38

Colocation,113, 114, 119, 122, 124, 130

Comenius (programme),43

Comité d'informations médicales  
(CIMED),80

Congés payés,30

Conjoint,23, 93, 99

Conseils aux voyageurs (site internet),79,  
80

Consulat,80, 104, 111

Contrat de travail,28, 29, 30, 31, 105,  
118

Convention de stage,13, 14, 15, 17, 84,  
85, 86, 119, 121, 140, 145

Council on International Educational  
Exchange (CIEE),38

Curriculum vitæ,48

## D

Détachement,28

Diplôme,20, 33, 34

Douane,104, 105, 110, 111, 121

## E

Egide,76

Entretien d'embauche,33

Erasmus,42, 43, 119

Erasmus (programme),42

Espace Economique Européen (EEE),30,  
43, 81, 149

Espace Emploi International (EEI),30, 44

Espagne,49, 60, 61, 111, 113, 119

Etats-Unis,11, 12, 24, 28, 36, 38, 39, 44,  
48, 49, 79, 93, 97, 110, 117, 121, 138

Eurodyssée,39

Europass,36, 41

Eurostage,40

## F

Fédération Internationale des Accueils  
des Français à l'Etranger (FIAFE),103

Fiscalité,100, 101

## H

Hongkong,23, 24

## I

Infostages,38

Irlande,14, 140, 141, 142, 143

Italie,35, 40, 49, 64, 65

## L

Léonardo,15

Léonardo (programme),42

Lettre de motivation,48, 49

Livret du Français à l'étranger,9, 103

LMD (Licence-Master- Doctorat),34

Logement,43, 69, 101, 113, 114, 119,  
122, 124, 130

## M

Madagascar,144

Maison des Français de l'Etranger  
(MFE),9, 49, 80, 156

Ministère de l'Emploi et de la  
Solidarité,77

Ministère des Affaires étrangères,16, 46,  
76, 77, 80, 156

Mutuelle,46, 75, 82, 85

## N

Nouvelle Zélande,24, 36

## O

Office des migrations internationales  
(OMI),36, 44

Office franco-québécois pour la jeunesse  
(OFQJ),38

ONG,48

Organisation Internationale des  
Migrations (OIM),76

## P

Pays baltes,27

Permis de conduire,111, 112

Permis de séjour,77, 78

Pérou,23, 24, 131, 144

Pologne,36

Programme Visas Vacances Travail,79

## Q

Québec,49, 83, 84, 85

## R

Rapatriement,16, 17, 30, 46, 87, 146

Recrutement local,29

Régie de l'assurance maladie du Québec  
(RAMQ),84

Rémunération,13, 14, 16, 46, 124

Retour en France,9, 46, 103, 109

Retraite,28, 29

Ritimo,47

Roumanie,40, 144

Royaume-Uni,11, 13, 18, 19, 39, 40, 49,  
81, 107, 110, 115, 122, 124

## S

Santé,79

Scolarisation,23, 31



Sécurité sociale,28, 80, 81, 82, 83, 84,  
85, 86, 95

Séjour au pair,44

Service des échanges et des stages  
agricoles dans le monde  
(SESAME),38

Socrates (programme),42

Source d'Europe,77

Suède,40

Suisse,36, 81, 82, 85, 86, 97, 107, 121

Summer job,20, 117

## T

Toefl,33

Travailleur indépendant,18, 29, 130

## U

Ubifrance,39

Union des Chambres de Commerce et  
d'Industrie Française à l'Etranger  
(UCCIFE),44

Union des Français de l'Etranger  
(UFE),102

Union européenne,25, 33, 36, 41, 42, 43,  
76, 77, 78, 80, 90, 105, 119, 149

## V

Visa,16, 17, 24, 77, 79, 117, 121, 131

Voiture,105, 110, 111, 112

Volontariat international (VI),37, 39, 45,  
46



Ministère des Affaires étrangères

**Maison des Français de l'étranger**

30-34 rue la Pérouse – 75775 Paris cedex 16

Tél. : 01 43 17 60 79 – Télécopie : 01 43 17 70 03

Courriel : [mfe@mfe.org](mailto:mfe@mfe.org) – Internet : [www.mfe.org](http://www.mfe.org)

ISBN : 2-11-094220-7

